



SYDNE

SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS
DU NORD ET DE L'EST DE LA RÉUNION

RAPPORT D'ACTIVITÉS



**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS DU NORD ET DE L'EST DE LA RÉUNION**



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
Partie 1: PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
A- LE TERRITOIRE	4
B- LES COMPÉTENCES	5
C- LES INSTANCES	6
Partie 2: LES RESSOURCES HUMAINES	10
Partie 3: LA COMMANDE PUBLIQUE	13
Partie 4: LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS	16
A- LES ÉQUIPEMENTS	16
B- LES TONNAGES TRAITÉS EN 2024	18
C- SYNOPTIQUE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2024	19
D- LES TRAITEMENTS DES DECHETS PAR EQUIPEMENTS	21
E- RÉPARTITION DES FLUX DE DÉCHETS EN 2024	20
F- PERFORMANCES EN 2024	20
Partie 5: INDICATEURS FINANCIERS : LE BUDGET	31
A- LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT	31
B- LE BUDGET D'INVESTISSEMENT	35
C- NOUVELLE ANNEXE OBLIGATOIRE BUDGET VERT	39
D- SYNTHÈSE SUR LE COUT DU TRAITEMENT DES DECHETS	40
E- LA MATRICE DES COUTS DU SYDNE	42
Partie 6: ORIENTATIONS, PERSPECTIVES et PROJETS	44
A- PERSPECTIVES ET PROJETS EN MATIÈRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS ULTIMES	45
B- PERSPECTIVES ET PROJETS EN MATIÈRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS VERTS	46
C- PERSPECTIVES ET PROJETS EN MATIÈRE DE VALORISATION MATIÈRE	48
Partie 7: ANNEXES	49
FICHES D'IDENTITÉ DES ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DU SYDNE	49

Partie 1: PRÉSENTATION GÉNÉRALE

A- LE TERRITOIRE

Le **SYDNE** (Syndicat de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est de La Réunion) est un **syndicat mixte ouvert**, créé par **arrêté préfectoral n° 5367/SG-DRTCV-1 en date du 24 décembre 2014**. Il a pour mission d'assurer le **traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés** produits sur le bassin Nord et Est de l'île.

Le territoire couvert par le SYDNE s'étend sur une superficie de **102 713 hectares** et concerne une population de **341 326 habitants** (+ 0,69 %), répartie sur **9 communes** : Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-André, Salazie, Bras-Panon, Saint-Benoît, La Plaine des Palmistes et Sainte-Rose.

Le syndicat regroupe **deux intercommunalités** membres : la **CINOR** (Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion) et la **CIREST** (Communauté Intercommunale Réunion Est), ainsi que deux membres associés : la **Région Réunion** et le **Département de La Réunion**.

Par son action, le SYDNE, tout comme le second syndicat : ILEVA, joue un **rôle central** dans la structuration et la mise en œuvre des politiques publiques locales de **gestion des déchets**, en lien étroit avec les enjeux environnementaux, économiques et sociaux du territoire.



B- LES COMPÉTENCES

Les deux intercommunalités membres du SYDNE, **la CINOR et la CIREST**, ont transféré au syndicat la **compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés »**. En revanche, elles conservent la **compétence « collecte et prévention des déchets »**, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Dans les faits, chaque EPCI continue d'assurer :

- l'organisation et la gestion des **collectes des déchets**,
- la **gestion des déchèteries**,
- et la gestion du centre de **transit des déchets**.

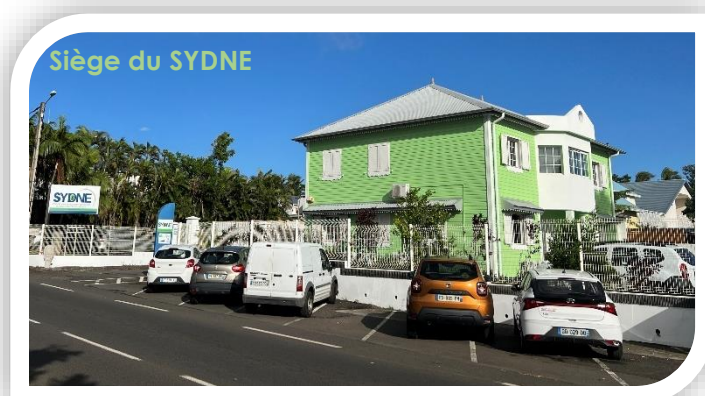
Une fois collectés, le **SYDNE** assure le **traitement de l'ensemble des flux de déchets ménagers et assimilés** produits sur son territoire. Cela inclut :

- les **déchets recyclables** issus des **collectes sélectives**,
- les **ordures ménagères résiduelles**,
- les **encombrants**,
- les **déchets apportés en déchèteries**, qu'ils proviennent des **particuliers** ou des **professionnels**,
- ainsi que les déchets produits par les **artisans et commerçants**, collectés en mélange avec les déchets des ménages dans le cadre de **contrats de redevance spéciale**.

Les **missions principales du SYDNE** s'articulent autour de deux grands axes :

1. **Assurer la gestion du traitement des déchets**
→ en **optimisant l'exploitation des équipements existants** ou en **faisant appel à des prestataires extérieurs** lorsque cela est nécessaire, afin de garantir la continuité du service public.
2. **Déployer une politique ambitieuse de valorisation des déchets**
→ en **mettant en œuvre de nouveaux équipements performants**, innovants et respectueux de l'environnement, dans une logique de **réduction de l'enfouissement** et de **valorisation maximale des ressources** contenues dans les déchets.

Cette stratégie vise à répondre aux enjeux réglementaires, environnementaux et économiques de la gestion moderne des déchets, tout en accompagnant les collectivités membres vers une transition écologique concrète et durable.



C- LES INSTANCES

1 ♦ LE COMITÉ ET LE BUREAU SYNDICAL

Le SYDNE est administré par un **comité syndical**, instance délibérante chargée de définir la **stratégie du syndicat**, de **voter le budget**, de **décider des investissements** et de **déterminer les modalités de gestion du service public** de traitement des déchets.

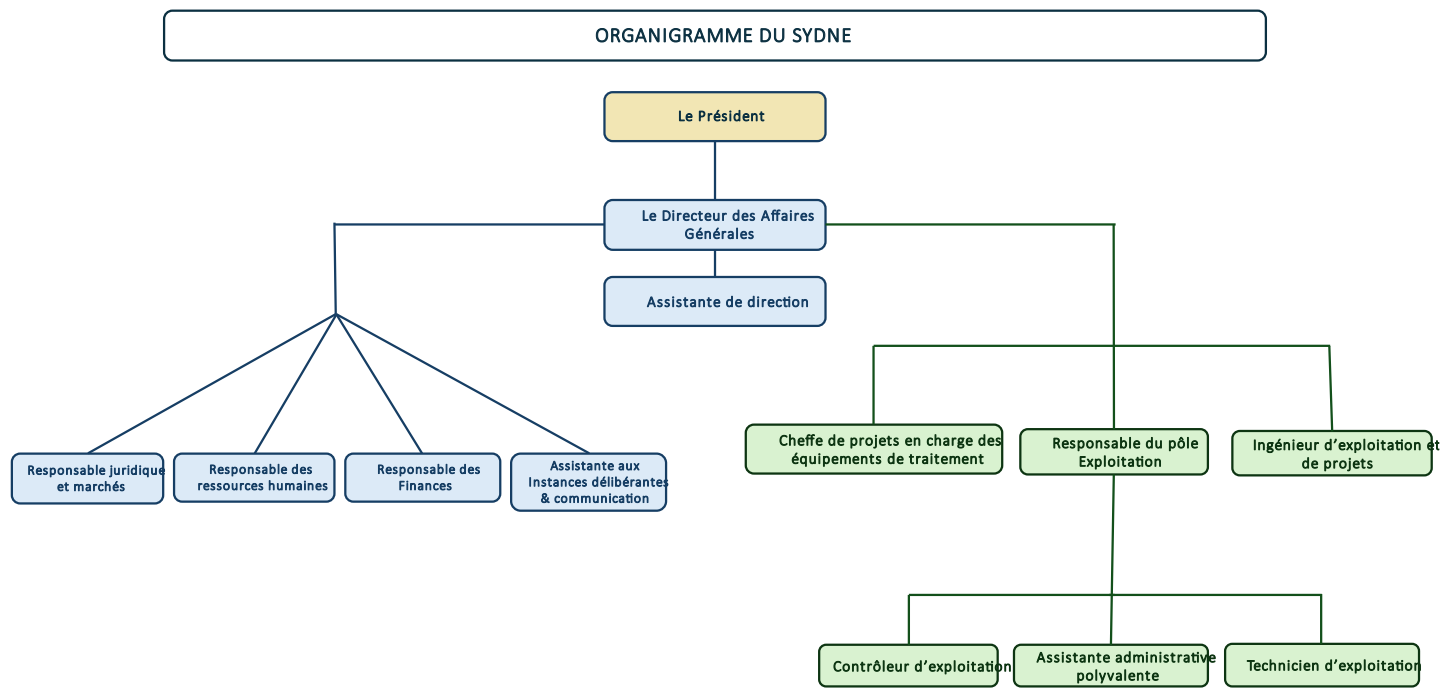
Ce comité est composé de **délégués titulaires** désignés par les assemblées délibérantes des membres adhérents (CINOR, CIREST, Région Réunion, Département). Pour chaque titulaire, un **suppléant** est également désigné dans les mêmes conditions. Ce dernier siège uniquement **en cas d'absence du délégué titulaire** et dispose alors d'une **voix délibérative**.

Une nouvelle élection des membres du comité syndical a été organisée en **octobre 2022**, conformément aux dispositions statutaires.

En 2024, les 12 membres du comité et du bureau syndicat sont :

COLLECTIVITÉS	MEMBRES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
CINOR	Président	Daniel ALAMELOU	Hermann SAMBENOUN
CIREST	1 ^{er} Vice-Président	Joé BEDIER	Elodie PRAUD
CINOR	2 ^{ème} Vice-Présidente	Karel MAGAMOOTOO	Véronique POUNOUSSAMY
CIREST	3 ^{ème} Vice-Président	Dominique PANAMBALOM	Sidoleine PAPAYA
CINOR	Élus	Marcel PONY	Maurice GIRONCEL
CINOR	Élus	Ramata TOURE	Marie-Andrée MAHOMED ISSOP
CINOR	Élus	Jean-Pierre MARCHAU	Jacques LOWINSKY
CINOR	Élus	Monique ORPHE	Audrey BELIM
CIREST	Élus	Patrice SELLY	Odile DAMOUR
CIREST	Élus	Jeannick ATCHAPA	Johnny PAYET
REGION REUNION	Élus	Mickaël SIHOU	Christian ANNETTE
DEPARTEMENT	Élus	Jean Marie VIRAPOULLE	Bruno ROBERT

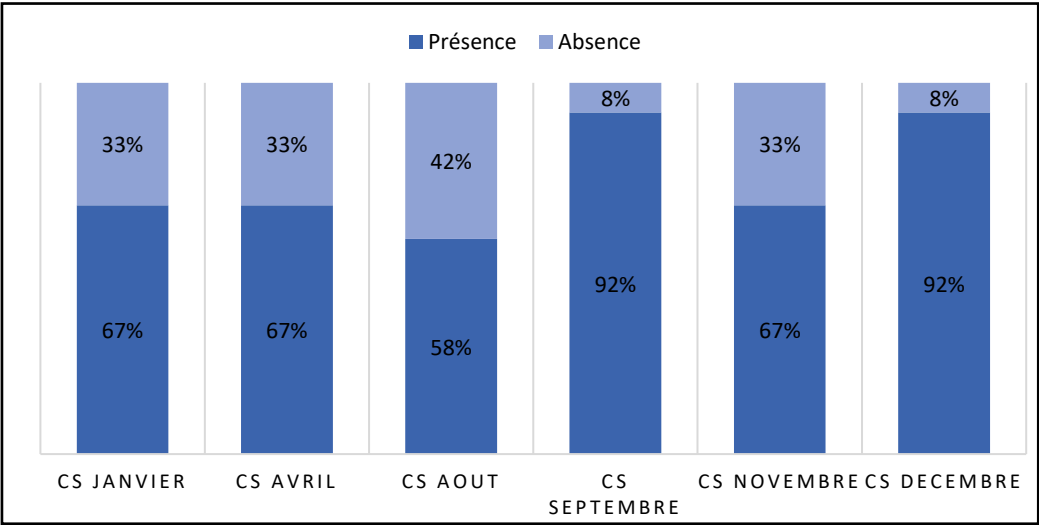
2 ♦ ORGANIGRAMME DE FONCTIONNEMENT DU SYDNE



3 ♦ LE COMITÉ SYNDICAL

Au cours de l'année 2024, le SYDNE a tenu **6 comités syndicaux** (en janvier, avril, août, septembre, novembre et décembre) contre 5 comités syndicaux pour l'année 2023.

De manière globale, le **taux de présence des élus s'élève à 74 %** contre 70% pour l'année 2023, soit une hausse de 6%.



Le taux de présence détaillé à chaque comité est représenté de la façon suivante :

Le nombre d'affaires votées est de **43** contre 39 pour l'année 2023, soit une hausse de 10% (hors notes d'information).

4 ♦ LA COMMUNICATION

Sur la partie communication, grâce à la refonte du site internet en 2024 et à la création d'une page Facebook, **31 actualités** ont été relayées sur le site internet et **29 publications** ont été postées sur la page Facebook (page créée a posteriori du site internet).

5 ♦ RETROSPECTIVE 2024



FÉVRIER

Le **cyclone BELAL** a durement touché le bassin Nord-Est. Les services de la CINOR, CIREST et du SYDNE ont travaillé efficacement ensemble pour gérer les **15 000 tonnes de déchets verts produits**.



MARS



Une **convention de partenariat** a été signée avec deux syndicats métropolitains : **VALOR' AISNE** et **SYTRAIVAL**.

Objectifs : développer des points de partages, créer des espaces de discussions et d'échanges



AVRIL



Pose de la 1^{re} pierre de la future chaudière d'ALBIOMA, en présence de la Présidente de la CRE, Emmanuelle WARGON.



Modernisation et visibilité avec **la refonte du site internet du SYDNE**



MAI



Rencontre avec la Ministre des Collectivités territoriales, Dominique FAURE afin de prolonger la refaction DOM sur le taux de TGAP.



SYDNE.RE

AOUT



Approbation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2025-2030 à hauteur de 84 millions d'euros.



Rencontre avec le Préfet de la Réunion, Jérôme FILIPPINI pour faire un point d'étape sur les projets du SYDNE.

SEPTEMBRE



Choix du site d'implantation de la future ISDU par l'ensemble des élus du SYDNE et vote d'une motion en faveur du gel du taux de la TGAP



NOVEMBRE



Participation au congrès de l'AMF et rencontre avec divers partenaires



Rencontre avec une délégation de la Guadeloupe.
Objectifs : partager les expériences relatives au traitement des déchets et consolider des démarches communes auprès des instances nationales

DÉCEMBRE



À l'occasion du traditionnel **repas de fin d'année**, les élus ont adressé leurs vœux aux agents du syndicat et ont tenu à saluer l'engagement et le travail accompli tout au long de l'année. Un temps d'échange convivial, placé sous le signe de la reconnaissance et de la cohésion, qui a permis de clôturer l'année dans une ambiance chaleureuse.

Partie 2: LES RESSOURCES HUMAINES

ANNEE	2023	2024
EFFECTIF	13	13
MOYENNE D'AGE	40,19 ans	42 ans
REPARTITION DES AGENTS PAR CATEGORIE	A : 46% B : 15% C : 38%	A : 54% B : 8% C : 38%
DEPARTS	3	0
ARRIVEES	2	0
TAUX D'ABSENTEISME GLOBAL	15,05%	13,71%
REPARTITION PAR GENRE	Homme : 38% Femme : 62%	Homme : 38% Femme : 62%
FORMATIONS	30,8%	84,6%

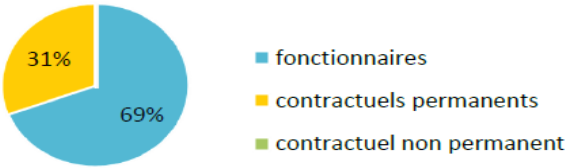
En 2024, l'effectif du SYDNE est de **13 agents**.

En 2024, les effectifs employés par la collectivité se composent majoritairement de fonctionnaires (69%). En comparaison, au niveau régional en 2023, le taux de fonctionnaires s'élevait à 38%.

Effectifs

➔ 13 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 9 fonctionnaires
- > 4 contractuels permanents
- > 0 contractuel non permanent



➔ 1 contractuel permanent en CDI

Le personnel est majoritairement issu de la filière administrative (62%) puis technique (38%). En 2024, les agents sont pour moitié de niveau cadre (soit **54%** de catégorie A). En comparaison au niveau régional en 2023, le taux de cadre était de 11%.

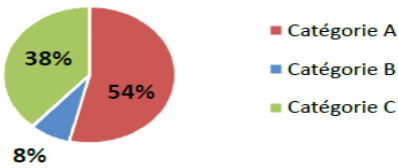
En 2024, la répartition par genre montre une surreprésentation des femmes (**62%**). En comparaison, en 2023 au niveau régional la part des femmes dans les effectifs était de 49%.

Caractéristiques des agents permanents

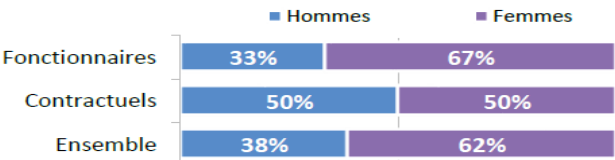
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	67%	50%	62%
Technique	33%	50%	38%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut



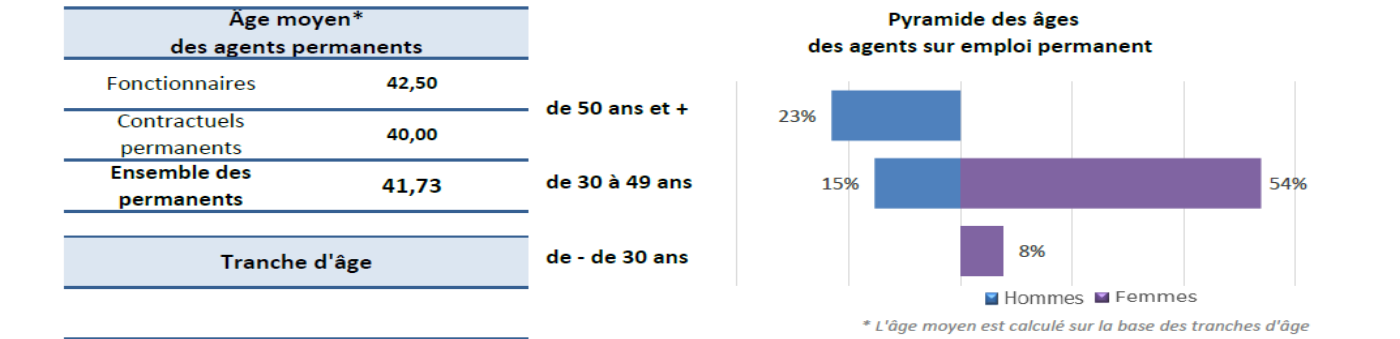
➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Attachés	31%
Adjointes administratifs	31%
Ingénieurs	23%
Techniciens	8%
Agents de maîtrise	8%

En 2024, l'âge moyen des agents de la collectivité est de **42 ans**. En comparaison, en 2023 au niveau régional l'âge moyen des effectifs était de 50 ans.

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 42 ans



En 2024, il n'y a eu aucun mouvement de personnel et un agent a été nommé stagiaire suite à la réussite d'un concours.

Mouvements

En 2024, aucune arrivée d'agent permanent et aucun départ

1 contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
13 agents	13 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024		
Fonctionnaires	↗	12,5%
Contractuels	↘	-20,0%
Ensemble	➡	0,0%

Aucun départ d'agent permanent en 2024

Aucune arrivée d'agent permanent en 2024

* Variation des effectifs :
(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /
(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

En 2024, le taux d'absentéisme global s'élève à 13,71 % pour l'ensemble des agents permanents.

Absences

➔ En moyenne, 61,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 18,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,78%	5,00%	5,54%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	16,93%	5,00%	13,26%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	17,52%	5,14%	13,71%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

En 2024, plus de 84% du personnel a suivi une formation professionnelle, ce qui contribue à une montée en compétence du syndicat.

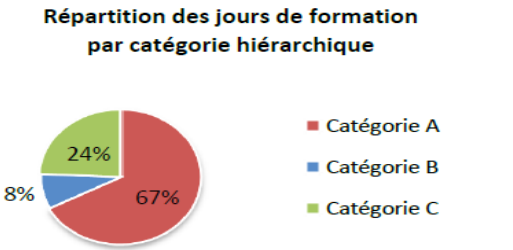
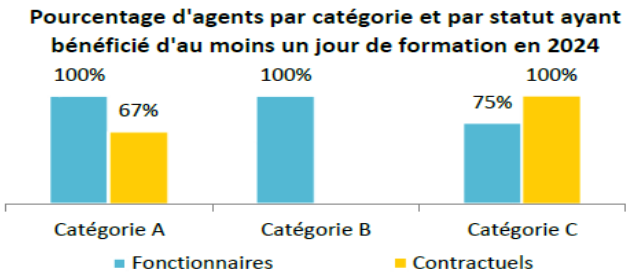
En comparaison, en 2023 au niveau régional, au moins 41% des agents permanents ont suivi une formation professionnelle.

Les formations de l'année 2024 ont été délivrées par le CNFPT et un organisme privé pour la préparation au concours. Les dépenses en formations professionnelle (cotisations et devis) s'élèvent à un montant de 5 170 €.

Formation

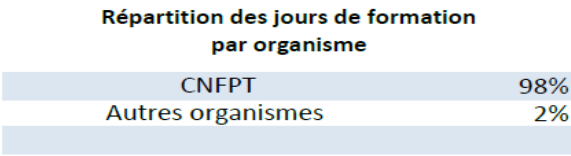
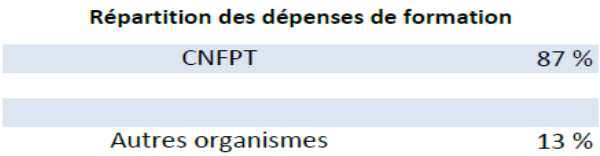
➔ En 2024, 84,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 107 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024



➔ 5 170 € ont été consacrés à la formation en 2024

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent : > 8,2 jours par agent



Partie 3: LA COMMANDE PUBLIQUE

Le traitement et la valorisation des déchets impliquent la passation de nombreux marchés publics, selon des procédures variées (appel d'offres ouvert, marché à procédure adaptée, etc.), et ce, auprès de prestataires spécialisés sélectionnés pour répondre aux besoins techniques et réglementaires du service.

LES MARCHÉS EN COURS

N° DE MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE(S)	DEBUT DU MARCHÉ	FIN DU MARCHÉ	LOCALISATION
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et Encombrants					
MN 48	MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICE DE TRI, TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS NON DANGEREUX AU CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS NON DANGEREUX	INOVEST	21/12/2020	29/10/2026	Sainte-Suzanne
Déchets verts					
2021-03-AO	TRAITEMENT DES DECHETS VERTS DU BASSIN NORD DU SYDNE LOT 1 : Exploitation de la plateforme de broyage de déchets verts du Sydne située à la Jamaïque	GREEN TROPICAL CIRCLE (GTC)	01/06/2022	31/05/2027	Saint-Denis
2021-03-AO	TRAITEMENT DES DECHETS VERTS DU BASSIN NORD DU SYDNE LOT 2 : Traitement par broyage des déchets verts sur la plateforme du Titulaire	RECYCLAGE DU L'OUEST (RDO)	01/06/2022	26/07/2027	Saint-Paul
2022-01-AO	EXPLOITATION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DES DÉCHETS VERTS SITUÉE À SAINTE-ROSE	GREEN TROPICAL CIRCLE (GTC)	07/09/2022	06/09/2027	Sainte-Rose
Déchets recyclables					
2020-02-AO	TRI ET CONDITIONNEMENT DES DECHETS RECYCLABLES ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE SUR LE TERRITOIRE DU SYDNE	VALOI	01/01/2021	31/12/2025	Sainte-Marie
2024-07-PA	REPRISE DES PAPIERS ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE SUR LE TERRITOIRE DU SYDNE	PULP ECO	20/09/2024	31/12/2025	Le Port
2023-01-PA	Valorisation des pneus usagés issus du territoire du SYDNE	SOLYVAL	09/05/2023	08/05/2026	Le Port
2023-03-AO	Traitement des déchets inertes collectés de manière séparative sur le territoire du SYDNE	ENTREPRISE ROBERT	12/12/2023	11/12/2028	Bras-Panon
2024-05-PA	Valorisation déchets métalliques en vrac du territoire du SYDNE	CANDE BTP	08/11/2024	07/11/2025	Sainte-Suzanne
Prestation intellectuelles : Etudes techniques					
2020-07-PA	Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une plateforme de traitement de déchets verts sur le secteur de La Montagne	ARTELIA	24/09/2020	19/10/2024	
2020-04-AO	Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une plateforme de traitement des déchets verts sur SAINT-BENOIT	SAFEGE	10/12/2020	16/06/2025	
2024-01-AO	AMO pour la définition et la conception d'une installation de stockage de déchets ultimes sur le territoire du SYDNE	ECOEOS - ATM OI - SKOV	03/05/2024	02/05/2029	
2024-02-PA	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA redaction ET L'ATTRIBUTION du MARCHE DE TRI ET CONDITIONNEMENT DES DECHETS RECYCLABLES SECS ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE SUR LE TERRITOIRE DU SYDNE	TRIDENT SERVICE	06/03/2024	05/11/2024	
2024-03-PA	MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) pour la définition, la rédaction et l'attribution d'un marché pour le tri, traitement, valorisation et stockage enfouissement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) du SYDNE.	TRIDENT SERVICE	06/03/2024	05/12/2026	
2024-06-PA	Accompagnement à l'élaboration et au déploiement de la stratégie de communication pour la réalisation d'un ISDU	IMAGECORP	04/10/2024	03/10/2028	
2024-08-PA	Etude de faisabilité d'un stockage CSR	SAFEGE	25/10/2024	25/02/2025	
2024-10-PA	Réalisation d'une campagne d'investigations géotechnique ssur le territoire du SYDNE	GEOLITHE	25/01/2025	25/01/2026	

2024-11-PA	ETUDE DE FAISABILITE EN VUE DE L'EXTENSION ET/OU DE LA REHABILITATION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE DECHETS VERTS DE SAINTE-ROSE	ATM OI	25/11/2024	24/04/2025	
2024-13-PA	Réalisation de prestations topographiques sur le territoire du SYDNE	TOPO SERVICES	09/12/2024	09/06/2024	
2024-14-PA	Etude Faune Flore ISDU	ECODDEN	09/12/2024	09/06/2026	
Marché de travaux					
2024-01-PA	TRAVAUX EXTENSION RENOVATION SIEGE SYDNE LOT 1 MODULAIRE	INSIDE	01/08/2024	31/12/2024	SYDNE
2024-01-PA	TRAVAUX EXTENSION RENOVATION SIEGE SYDNE LOT 2 PEINTURE MACONNERIES TERRASSEMENT	ALR RENOVATION	12/02/2024	11/04/2024	SYDNE
Marché de fournitures					
2024-05-AO	ACQUISITION D'UN BROEUR (Lot 1) ET D'UN CRIBLEUR (Lot 2) POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS VEGETAUX SUR LE TERRITOIRE DU SYDNE	HANTSCH	24/01/2025	23/09/2025	

LES MARCHÉS PASSÉS EN 2024

N° MARCHÉ SYDNE	MONTANT	TITULAIRE (S)	DATE DE NOTIFICATION	DUREE CONTRACTUELLE	MISSION(S)
2024-01-PA	23 772 € HT	ALR RENOVATION	12-févr.-24	2 MOIS	Travaux siège SYDNE
2024-01-AO	339 525 € HT	ECOGEO-ATM OI-SKOV	6-mars-24	5 ANS	Prestation de service
2024-02-PA	67340 € HT	TRIDENT SERVICE	6-mars-24	8 MOIS	AMO passation de marché
2024-03-PA	141 665 € HT	TRIDENT SERVICE	1-avr.-24	33 MOIS	AMO passation de marché
2024-04-PA	Recette au SYDNE	PULP ECO	3-mai-24	6 MOIS	Prestation de service
2024-01-PA	118 000 € HT	INSIDE	1-août-24	4 MOIS	Travaux siège SYDNE
2024-05-PA	Recette au SYDNE	CANDE BTP	20-sept.-24	8 MOIS	Prestation de service
2024-06-PA	68360 € HT	IMAGECORP	23-sept.-24	4 ANS	Prestation de service
2024-07-PA	Recette au SYDNE	PULP ECO	4-oct.-24	14,23 MOIS	Prestation de service
2024-08-PA	27559 € HT	SAFEGE	25-oct.-24	4 MOIS	Prestation de service
2024-09-PA	33001 € HT	VF AUDIO	8-nov.-24	1 MOIS	Travaux siège SYDNE
2024-11-PA	32 000 € HT	ATM OI	25-nov.-24	5 MOIS	Prestation de service
2024-13-PA	28271 € HT	TOPO SERVICES	9-déc.-24	6 MOIS	Prestation de service

2024-14-PA	16 600 € HT	ECODDEN	9-déc.-24	18 MOIS	Prestation de service
2024-10-PA	166 080 € HT	GEOLITHE	25-janv.-25	1 AN	Prestation de service

Le montant total de la commande publique pour l'année 2024, s'élève à **1 062 173.75 € HT**.

LE TRI ET LE RECYCLAGE GÉNÈRENT TROIS RECETTES DIFFÉRENTES AU SYDNE

➤ **CONTRATS CITEO**

CITEO est un **éco-organisme** dont la mission est de **réduire l'impact environnemental des emballages et papiers**, en proposant à ses clients metteurs en marché des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage dans le cadre de la **responsabilité élargie du producteur (REP)**. L'activité de CITEO est réglementée par un agrément de l'Etat pour une durée de 5 ans.



Container contenant des balles de JRM pour l'export.

➤ **CONTRAT DE VALORISATION DES PAPIERS RECYCLABLES (JRM)**

En 2024, les **contrats de prestation de services** liés à la **valorisation de ce gisement** ont été attribués à la société **PulpEco** pour l'ensemble de l'année. La **revente de ces matières sur le marché mondial** a généré une **recette financière** directement perçue par le SYDNE.

➤ **CONTRAT DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉTALLIQUES**

Le SYDNE dispose également d'un **marché de valorisation des déchets métalliques en vrac** issus principalement du tri sélectif collecté en caissons dans les déchetteries des EPCI membres.

En 2024, ce marché a été successivement attribué aux sociétés Métal Réunion puis CANDE BTP. Ce marché a donné lieu à une **recette perçue par le SYDNE**, qui est lié à la **revente de ces matières sur le marché mondial**.



Déchets métalliques en attente de tri



Déchets métalliques préparés pour l'export

Partie 4: LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

A- LES ÉQUIPEMENTS

Pour traiter l'ensemble des déchets des territoires de la CINOR et de la CIREST, le SYDNE a su compter sur les équipements suivants :

EQUIPEMENTS 2024*		EXPLOITANT	LOCALISATION	DECHETS TRAITÉS	MODE DE TRAITEMENT
BASSIN NORD	Plateforme de broyage des DECHETS VERTS de La Jamaïque	SYDNE	Saint-Denis	DÉCHETS VERTS	Valorisation organique
	Centre de tri des DECHETS RECYCLABLES secs (hors verre)	VAL.OI	Sainte-Marie	DÉCHETS RECYCLABLES SECS (hors verre)	Valorisation matière
	Centre de Valorisation Multifilières (CVMF)	INOVEST	Sainte-Suzanne	Ordures Ménagères Résiduels (OMR) ENCOMBRANTS BIODECHETS	Valorisation matière, énergétique et organique
	Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)	SUEZ	Sainte-Suzanne	Ordures Ménagères Résiduels (OMR) ENCOMBRANTS BIODECHETS	Stockage par enfouissement
	Plateforme de valorisation des DECHETS MATAILLIQUES	CANDE BTP (à partir de novembre 2024)	Sainte-Suzanne	MÉTAUX	Tri en vue d'une valorisation matière
BASSIN EST	Plateforme traitement des INERTES	ENTREPRISE ROBERT	Bras-Panon	DÉCHETS INERTES	Valorisation matière
	Plateforme de compostage des DECHETS VERTS de Sainte-Rose	SYDNE	Sainte-Rose	DÉCHETS VERTS	Valorisation organique
BASSIN OUEST	Centre de valorisation des PNEUS	SOLYVAL	Le Port	PNEUS	Valorisation matière
	Plateforme de valorisation des DECHETS MATAILLIQUES	METAL REUNION (de janvier à novembre 2024)	Le Port	MÉTAUX	Tri en vue d'une valorisation matière
	Plateforme de broyage des DECHETS VERTS	Recyclage de l'Ouest	Saint-Paul	DÉCHETS VERTS	Valorisation organique

* En annexe de ce rapport, la fiche d'identité de chaque équipement est disponible et indique ses informations techniques.

B- LES TONNAGES TRAITÉS EN 2024

DECHETS ENTRANTS	En tonnes	Delta 2024/2023	Kg/hab.*
Collectes sélectives (hors verre)	9 391	-2,3%	27,5
Verre	4 181	-6,6%	12,2
Déchets verts (-refus DV)	55 208	27,8%	161,7
Ordures ménagères (+refus DV)	95 054	0,8%	278,5
Encombrants	33 254	-3,1%	97,4
Placo	253	-74,7%	0,7
Inertes	7 771	-9,2%	22,8
Métaux / VHU	6 612	4,2%	19,4
DEEE	2 351	5,6%	6,9
Filières REP	598,74	68,4%	1,8
Biodéchets	278,70	-9,0%	0,8
TOTAL	214 950	5%	629,8

*Population SYDNE (source INSEE) : 341 326 hab.

Une augmentation globale des déchets ménagers traités sur le territoire.

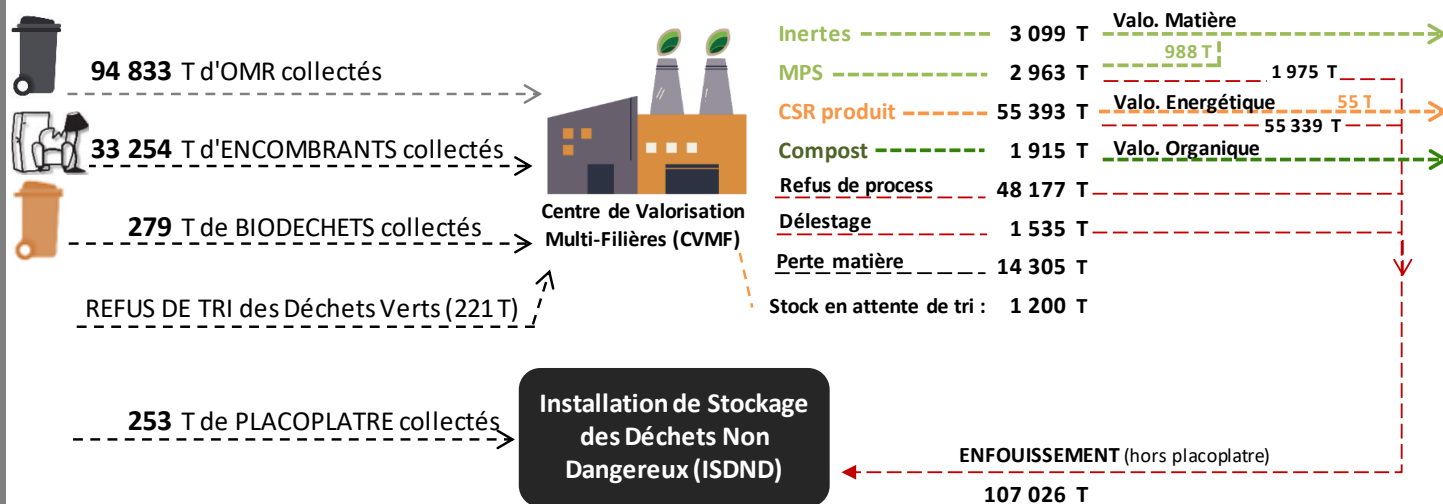
En 2024, le territoire Nord/Est de la Réunion enregistre une progression notable de 5 % des tonnages de déchets ménagers et assimilés (DMA) traités, atteignant un volume total de **214 950 tonnes**, soit **629,8 kg par habitant**. Cette hausse se justifie notamment par le passage du cyclone BELAL, qui a généré d'importants volumes de déchets verts (+27.8 %).

Dans le détail :

- Les **ordures ménagères résiduelles** restent globalement stables avec **95 054 tonnes traitées**, soit une légère augmentation de **+0,8 %**.
- Les **emballages ménagers recyclables** poursuivent leur baisse, avec un recul de **-2,3 %**, pour atteindre **9 391 tonnes**.
- Les **déchets encombrants** continuent de diminuer, enregistrant une baisse de **-6 %**, pour un total de **33 256 tonnes** en 2024.
- Les **déchets végétaux**, quant à eux, connaissent une hausse importante de **+27,8 %**, liée au passage du **cyclone Belal** en début d'année.
- Le **tri du verre** reste en déclin, avec une nouvelle baisse de **-3 %** sur l'année.
- Les **déchets inertes** enregistrent également une diminution significative de **-9,2 %**.
- Enfin, la **valorisation des biodéchets** reste encore très limitée, avec seulement **279 tonnes traitées** en 2024, un chiffre encore marginal à l'échelle du territoire.

C- SYNOPTIQUE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) EN 2024

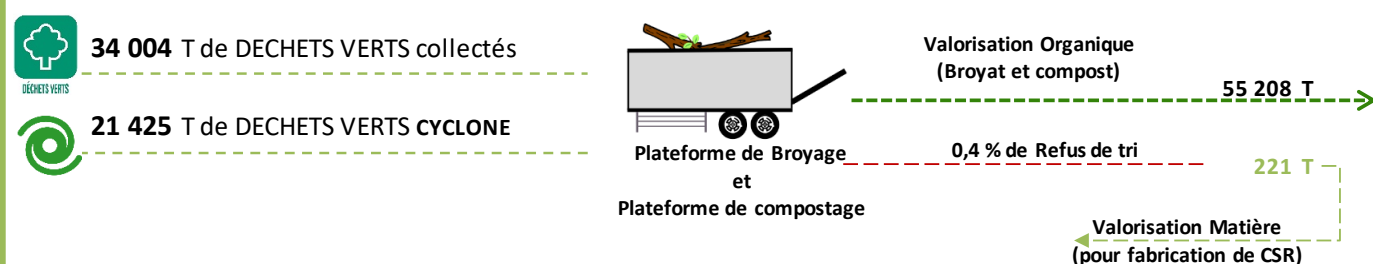
ORDURES MÉNAGÈRES, ENCOMBRANTS, BIODÉCHETS et PLACOPLÂTRE - **128 618 tonnes** (hors refus DV)



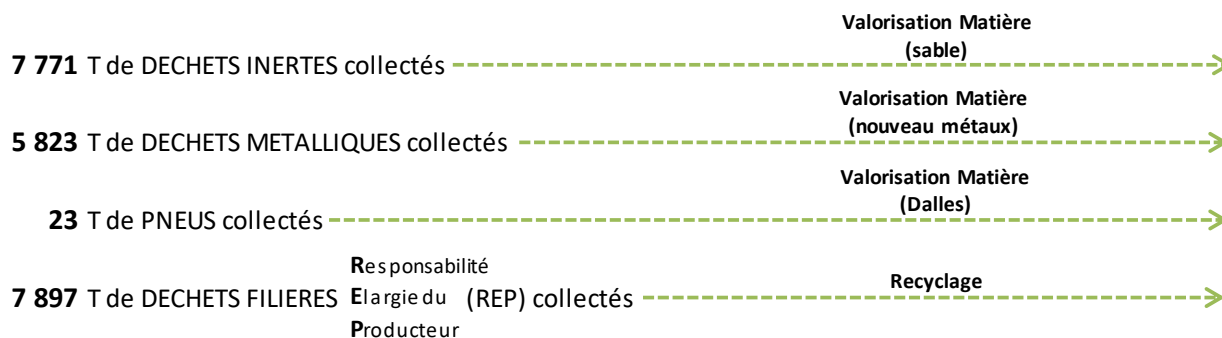
DÉCHETS RECYCLABLES - 9391 tonnes



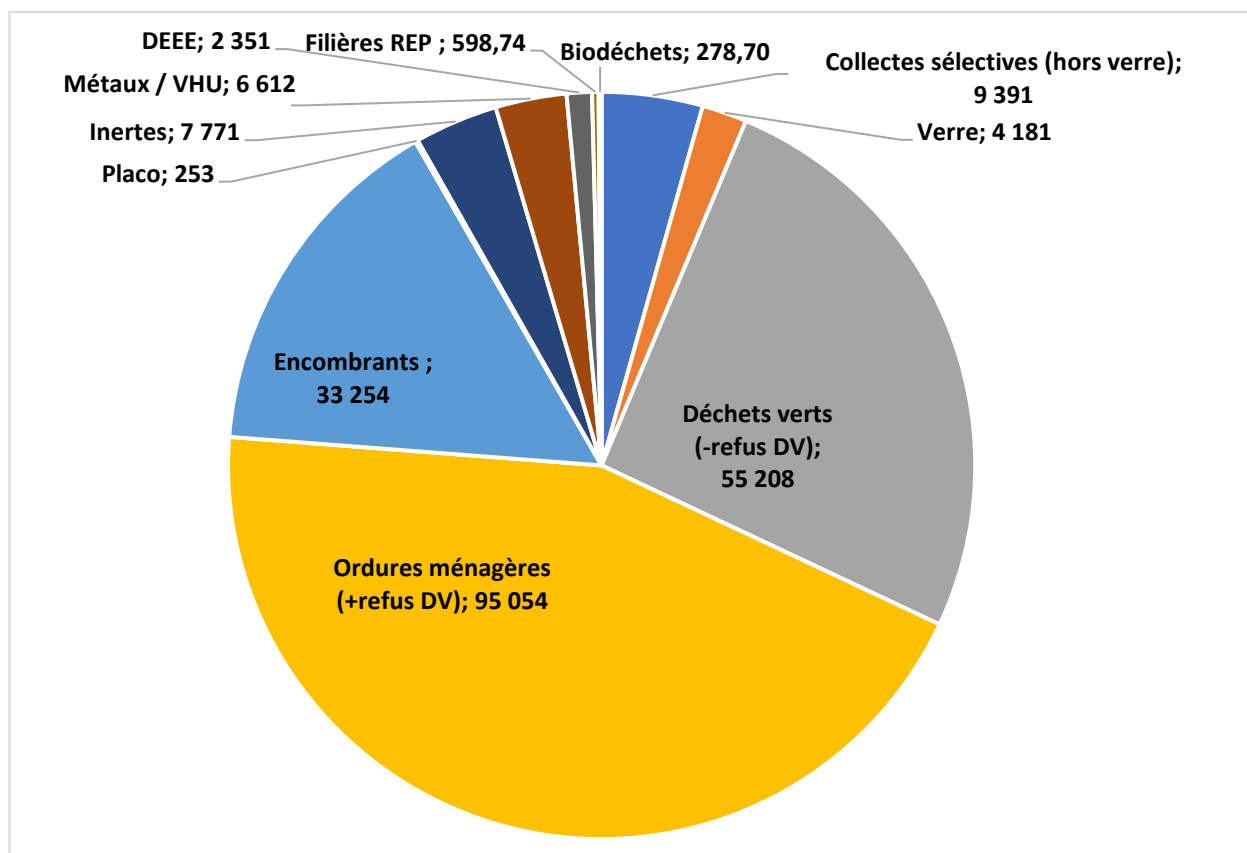
DÉCHETS VERTS - 55 429 tonnes



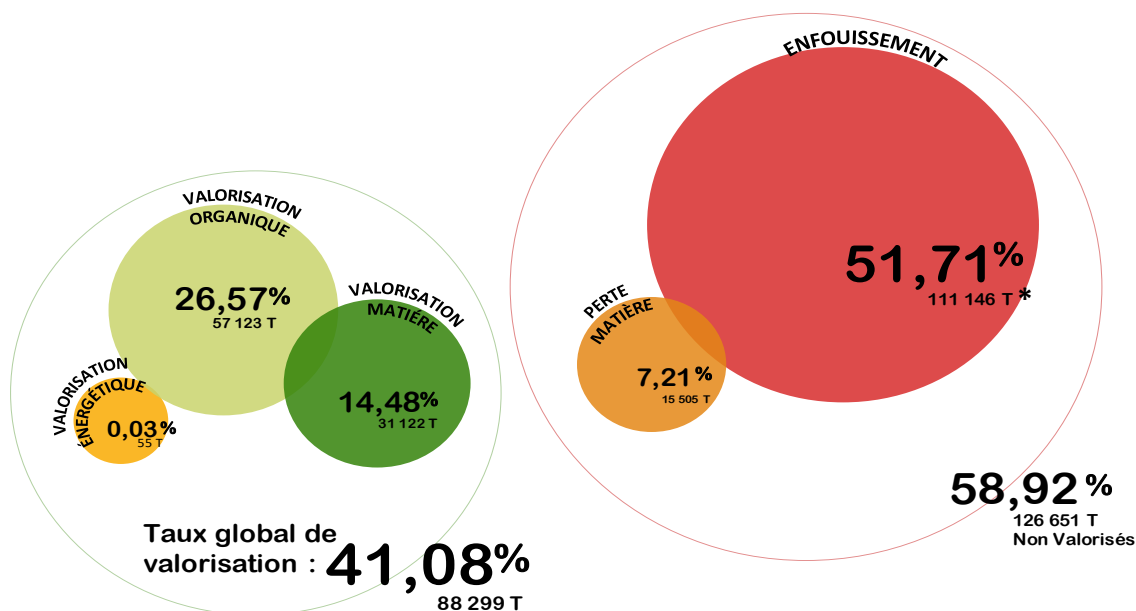
AUTRES DÉCHETS - 21 513 tonnes



D- RÉPARTITION DES FLUX DE DÉCHETS EN 2024



E- PERFORMANCES DU TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2024



* : inclus placo et refus de tri

Le taux de valorisation a augmenté de 4% en 2024, il est passé de 37% en 2023 à 41% en 2024.

F- LES TRAITEMENTS DES DECHETS PAR EQUIPEMENTS

OMR ET ENCOMBRANTS

Dans le cadre de la stratégie de valorisation et de traitement des déchets du SYDNE, l'année 2024 est la quatrième année de plein exercice du **Centre de Valorisation Multifilières (CVMF)** de la société INOVEST, implanté à Sainte-Suzanne, au lieu-dit des Trois Frères.



Ce nouveau mode de valorisation et de traitement concerne les déchets prédominants du SYDNE (OMR : Ordures Ménagères Résiduelles ; ENC : Encombrants), mais également certains déchets connexes (RDV : Refus de tri de déchets verts, RCS : Refus de tri de la collecte sélective, placoplâtre).

Le bilan des tonnages entrants du CVMF est présenté ci-après (hors placoplâtre) :

Année	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
OMR + Biodéchets (tonnes)	96 591	93 845	94 385	95 111	1%
Encombrants (tonnes)	41 391	40 619	34 322	33 254	-3%
Refus de tri DV (tonnes)	1 467	962	208	221	7%
TOTAL	139 449	135 426	128 915	128 586	-0,3%
Ratios Kg/hab./an	417	399	380	377	-0,9%

En 2024, **128 586 tonnes de déchets issus du territoire du SYDNE** ont été orientées vers le **centre de valorisation multifilières d'INOVEST** (hors placoplâtre). On observe une relative stabilité des tonnages entrants (**-0,3 %**) par rapport à 2023. Toutefois, globalement, depuis la mise en service du CVMF, en 2021, la tendance est à la baisse (**-7.78 %**) sur les flux entrants d'ordures ménagères et d'encombrants.

Le **ratio de déchets admis par habitant** continue de **diminuer**, pour atteindre **377 kg/habitant** en 2024. La conjoncture économique (baisse de la consommation) et les politiques de prévention des déchets jouent sans doute un rôle dans cette réduction des déchets traités.



Quai de réception des ordures ménagères du CVMF

Bilan des tonnages sortants du CVMF :

	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
MPS	2 826	3 287	988	-70%
Compost	1 347	1 435	1 915	33%
CSR	3 795	32 218	55 393	72%
Inerte	1 613	3 905	3 099	-21%
Enfouissement	118 838	103 573	107 026	3,33%
Valorisation	1 589	5 537	6 056	9,38%
STOCK + PERTE MATIERE	14 999	19 805	15 505	-21,71%
TOTAL SORTANT	135 426	128 915	128 586	-0,25%

Le tonnage global sortant issu du CVMF est **quasi stable** (-0.25%) par rapport à 2023. Toutefois, la production de combustibles solides de récupération (CSR) progresse significativement **(+ 72%)**. Le tonnage de compost progresse également de manière importante **(+ 33%)**. **Le rendement du CVMF s'est ainsi grandement amélioré**, avec une baisse du stock et de la perte matière **(- 21.7%)**. La part de déchets ultimes enfouis à l'ISDND augmente **(+3%)** pour atteindre **107 026 tonnes** en 2024 (hors placoplâtre).

Durant l'année 2024, le centre INOVEST a poursuivi l'**optimisation de ses process industriels**, avec pour objectif une meilleure productivité, notamment en matière de production de **Combustible Solide de Récupération (CSR)**. Ces efforts ont porté leurs fruits : la part de déchets transformés en CSR a significativement progressé, atteignant **43 % en 2024**, contre **25 % en 2023**.

Ce CSR est destiné à être **valorisé énergétiquement** dans la future **chaudière biomasse d'ALBIOMA Bois Rouge**, dont la mise en service est prévue **d'ici fin 2026**.

Cependant, des difficultés subsistent concernant les **Matières Premières Secondaires (MPS)**, en particulier les papiers-cartons et les plastiques. En l'absence de filières de reprise et face à une

dégradation de leur qualité (liée à l'humidité des déchets entrants), ces flux sont **volontairement réintégrés dans la production de CSR**, afin de pallier le manque d'exutoires.

Pour cette **quatrième année d'exploitation**, les **objectifs contractuels ne sont pas entièrement atteints**. En particulier, le **taux d'enfouissement hors CSR s'établit à 40,2 %**, dépassant largement le **seuil contractuel de 27,5 %**. Ces écarts de performance donneront lieu à l'application de **pénalités financières**, conformément aux termes du marché.

Pour rappel, le **contrat actuel de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** arrive à échéance en **octobre 2026**.

En mars 2024 le SYDNE a notifié au groupement TRIDENT, CAP HORNIER et BRG AVOCATS une **MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)** pour la définition, la rédaction et l'attribution d'un marché pour le tri, traitement, valorisation et stockage enfouissement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) du SYDNE. **L'objectif est d'accompagner le SYDNE dans la future consultation et attribution du marché de traitement des DMA qui sera lancée en 2025.**

DÉCHETS RECYCLABLES

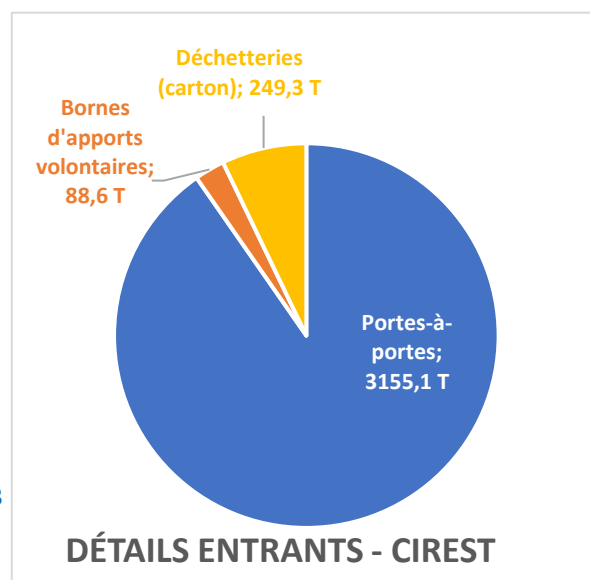
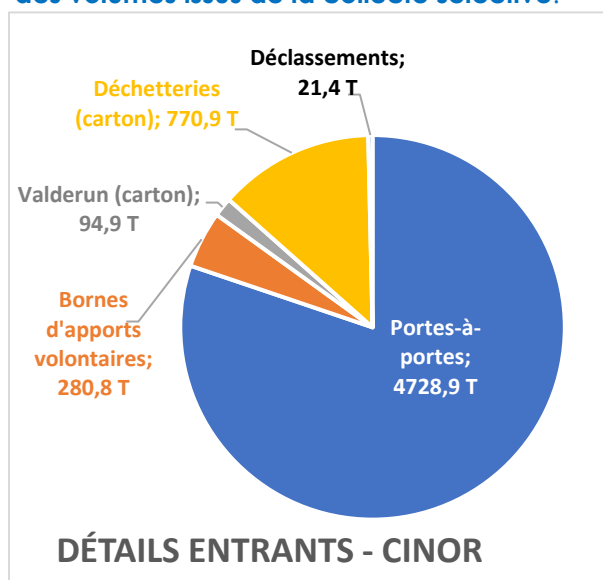
❖ COLLECTE SELECTIVE (BAC JAUNE)

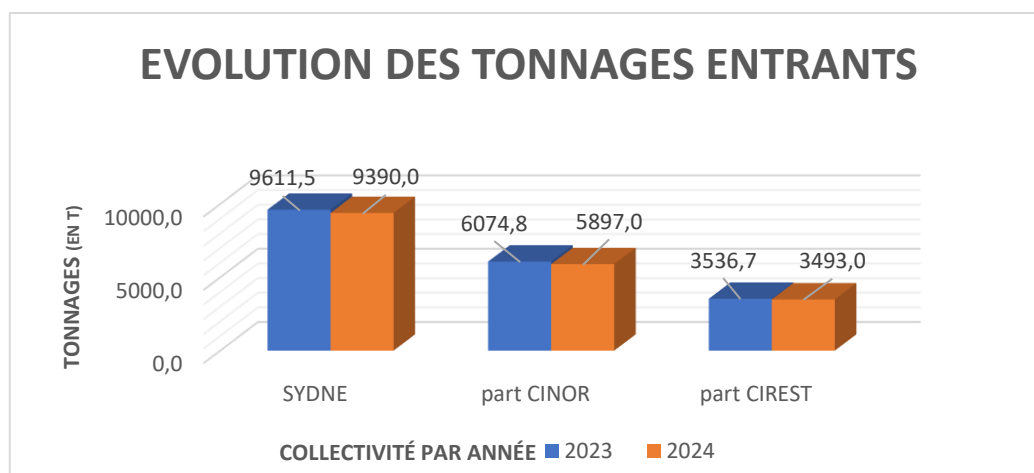
Le tri et le conditionnement des déchets recyclables secs en vue de leur valorisation sont réalisés via un marché public de prestation de services depuis janvier 2021, **attribué à l'entreprise VAL.OI** sur son centre de tri situé à Sainte-Marie, pour une durée maximum de 5 ans.

Année	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Total collecté (en T)	10 531	10 203	9 612	9 391	-2,30%
Ratios (en kg/hab./an)	31,19	30,09	28,35	27,51	-2,97%
Déchets valorisés (en T)	7 281	6 010	5 445	5 523	1,42%
Ratios (en kg/hab./an)	21,78	17,73	16,06	16,18	0,72%
Refus de Tri	3250	4193	4166	3868	-7,2%

Une baisse des tonnages triés, et un taux de refus de tri toujours préoccupant.

En 2024, **9 391 tonnes** de déchets ont été réceptionnées au **centre de tri**. Cela représente une **baisse d'environ 221 tonnes** par rapport à l'année 2023, confirmant une **tendance à la diminution des volumes issus de la collecte sélective**.





Cependant, une part importante des déchets déposés dans les bacs jaunes ne correspond toujours pas aux consignes de tri. Ces erreurs, appelées "**refus de tri**", concernent des déchets non recyclables qui se retrouvent mélangés aux recyclables. Au centre de tri, ces refus sont automatiquement écartés lors du processus de tri, puis **réorientés vers l'usine INOVEST** afin d'être intégrés à la **production de CSR** destiné à la **valorisation énergétique**.

CINOR		2023	2024	Variation (en T)	Variation (en %)
RECYCLABLE	Acier	81,1	120,0	39 T	48%
	Aluminium	13,6	19,3	6 T	42%
	Carton	1925,3	1990,7	65 T	3%
	JRM	780,8	773,2	-8 T	-1%
	PEHD	97,7	154,8	57 T	58%
	PET Clair	324,9	393,6	69 T	21%
	PET Couleur	32,1	0,8	-31 T	-97%
	TOTAL Valorisables	3255,6	3452,4	197 T	6%
REFUS	Refus de tri	2628,2	2277,2	-351 T	-13%
	Déclassement	47,6	21,4	-26 T	-55%
	Déchets incendie	86,9	0,0		
	Délestage	0,0	0,0		
TOTAL Refus		2762,7	2298,6	-464 T	-17%
Total Sorties		6018,26	5751,01	-267 T	-4%

CIREST		2023	2024	Variation (en T)	Variation (en %)
RECYCLABLE	Acier	74,7	104,1	29 T	39%
	Aluminium	8,2	17,5	9 T	113%
	Carton	877,1	1063,8	187 T	21%
	JRM	574,4	393,9	-181 T	-31%
	PEHD	89,6	113,7	24 T	27%
	PET Clair	295,1	343,8	49 T	16%
	PET Couleur	27,8	0,4	-27 T	-98%
	TOTAL Valorisables	1947,0	2037,2	90 T	5%
REFUS	Refus de tri	1469,8	1569,3	99 T	7%
	Déclassement	20,5	0	-21 T	-100%
TOTAL Refus		1490,4	1569,3	79 T	5%
Total Sorties		3437,39	3606,49	169 T	5%

Le **taux de refus de tri** du SYDNE s'élève à **41,2 % en 2024**. Un taux qui reste élevé, bien qu'en amélioration (- 5.94%) comparé à 2023.

Par intercommunalité, on observe des résultats disparates:

- **CINOR : 39,72 %** de refus de tri (- 10.84% par rapport à 2023). Un taux en nette amélioration, qui traduit un meilleur geste de tri. Soit 2 298 tonnes de refus sur 5 897 tonnes collectées.
- **CIREST : 42,68 %** de refus de tri (+ 1.38% par rapport à 2023), qui correspond à une légère dégradation du geste de tri. Soit **1 569 tonnes de refus** sur 3 493 tonnes collectées.

Ces chiffres traduisent **un besoin persistant de sensibilisation** des usagers aux **bons gestes de tri**, afin d'améliorer la qualité des matières triées et de limiter les volumes non valorisables.



Agents du centre de tri de VAL.OI pendant le tri des déchets

Evènements marquants en 2024 :

Matériel :

- Panne de 4 jours sur la presse à balles en juillet 2024.

Exploitation :

- 20 **déclassements** des camions entrants (12 CINOR et 8 CIREST).
 - Causes principale = collectes mouillées (14 camions), présence d'OMR (6 camions).
- Reprise des visites scolaires avec des écoles de la CINOR et de la CIREST
- Pénalité de 29 K€ au prestataire pour non-respect des performances de tri contractuelles.

Le marché actuel de traitement de la collecte sélective se termine en décembre 2025.

En mars 2024 le **SYDNE a notifié** au groupement TRIDENT, CAP HORNIER et BRG AVOCATS une **MISSION D'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)** pour la rédaction et l'attribution du marché de tri et conditionnement des déchets recyclables secs issus de la collecte sélective sur le territoire du SYDNE. L'objectif est **d'accompagner le SYDNE dans la future consultation et attribution du marché de traitement de la collecte sélective** avec la prise en compte de **l'extension de la consigne de tri** qui prendra effet en janvier 2026.

❖ EMBALLAGES en VERRE

Une collecte du verre en recul et toujours en deçà de la moyenne nationale.

Année	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Emballage en VERRE (en T)	4 359	4 613	4 474	4 181	-6,55%
Ratios (en kg/hab./an)	13,04	13,61	13,20	12,25	-7,20%

En 2024, les **quantités de verre collectées sur le territoire du SYDNE** enregistrent une **baisse de 6,5 %** par rapport à l'année précédente. La collecte s'effectue via les **points d'apport volontaire** mis à disposition par les **EPCI CINOR et CIREST** dans l'ensemble des **9 communes** membres du syndicat.

Sur l'année, la quantité moyenne collectée s'élève à **12,25 kg par habitant**, un chiffre **nettement inférieur à la moyenne nationale**, estimée à **34 kg/habitant** selon les données de **CITEO**.

Une fois collecté, le verre est **trié localement** puis **revalorisé en local** par la société **STS à Saint-Pierre** et à l'export par la société **Métal Réunion au Port**.

DÉCHETS VERTS

La filière de traitement des déchets verts s'organise autour de deux axes : un traitement biologique par compostage et un traitement physique par broyage.

PLATEFORME DE LA JAMAÏQUE

Après avoir fait l'objet d'une déclaration au titre des ICPE depuis février 2016 et suite à des démarches administratives environnementales complémentaires menées par le SYDNE, l'installation a obtenu son Arrêté d'Autorisation d'Exploiter en juin 2016.

Cet arrêté permet l'exploitation de la plateforme à pleine capacité, à savoir 16 000 tonnes par an de déchets verts traités par broyage.

En mai 2022, la gestion de la plateforme de broyage était confiée la société GTC (GREEN TROPICAL CIRCLE), filiale de HC Environnement. (Marché n° 2021-03-AO, LOT 1) pour 5 ans, avec l'activité de broyage des déchets verts.

En 2024, ce sont 24 638 T de déchets verts qui sont acheminés sur cette plateforme du SYDNE pour être triés et broyés sur site puis écoulés vers des filières agricoles contre 17 664 tonnes en 2023.



Plateforme de broyage de la Jamaïque

Evènements marquants en 2024 :

Le cyclone Belal à la mi-janvier 2024 a eu un impact sur le fonctionnement de la plateforme.

Nous avons eu un incendie le 11 juin 2024 dans le stock de DV suite au retard dans le traitement des DV du cyclone. La plateforme a été fermée pendant 8 jours. Les flux de DV entrants ont été redirigés vers RDO et la plateforme de SAINTE ROSE. La reprise des réceptions a été effective le 19 juin 2024.

Par la suite le prestataire GTC a mis en place 2 ateliers de broyage pour faire face à l'augmentation du tonnage et résorber le stock.

PLATEFORME DE SAINTE-ROSE

Cette plateforme dispose d'une capacité de traitement par compostage de 7 700 tonnes par an de déchets verts entrants. La capacité autorisée n'est plus en adéquation avec les besoins.

L'exploitation de la plateforme de compostage de Sainte-Rose est sous la responsabilité de la société GTC depuis 2017 sous deux marchés consécutifs. Le marché actuel se termine en septembre 2027.

En 2024 ce sont **11 280 de déchets verts qui ont été acheminés** sur la plateforme de compostage de Sainte-Rose contre 9 256 tonnes en 2023. La plateforme a produit un total de 6241 tonnes de compost contre 5 616 tonnes en 2023. **L'ensemble du compost a été valorisé auprès des agriculteurs, EPCI et particuliers.**



Plateforme de compostage de Sainte-Rose

Evènements marquants en 2024 :

Le cyclone BELAL a eu un effet limité sur la plateforme de compostage.

PLATEFORME DE RECYCLAGE DE L'OUEST

Afin de pallier le manque de capacité de traitement des déchets verts sur le bassin Nord, une partie des déchets verts de la commune de Saint-Denis est orientée sur la plateforme de co-compostage de RDO (Recyclage de l'Ouest) à Saint-Paul, dans le cadre du lot 2 du marché de traitement des déchets verts du bassin nord du SYDNE (marché n° 2021-03-AO, LOT 2).

Les déchets verts acheminés sur cette plateforme sont valorisés en compost.

Evènements marquants en 2024 :

Le site de RDO a traité une **grande partie des tonnages de DV du cyclone BELAL** provenant de la CINOR et de la CIREST. Plus de **17 300 tonnes de DV ont été traités** sur le site de RDO contre 8566 tonnes réceptionnés en 2023.

PLATEFORME PROVISoire (DISPOSITIF CYCLONE)

Une partie des DV de l'Est ont été gérée sur le site de la Ravine Sèche de Saint BENOIT mis à disposition par la Mairie sur lequel la CIREST a stocké des DV du cyclone. Le SYDNE a mis en place un **atelier déporté de tri et de broyage** sur ce site afin de gérer au plus près les déchets verts. Nous avons traité environ 2200 tonnes avec une **valorisation du broyat chez les agriculteurs de SAINT BENOIT**.

Evolution du traitement des déchets verts de 2022 à 2024

Année	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
TOTAL à traiter (en T)	42 811	45 886	43 407	55 429	28%
Ratios (en kg / habitant /an)	128	135	128	162	27%
TOTAL Valorisé (en T)	41 295	44 923	43 199	55 208	28%

Le tonnage de déchets verts est en **hausse de 28%** par rapport à 2023. Cette augmentation est due au **cyclone BELAL**.

La différence entre le total à traiter et le total à valoriser correspond aux **refus de tri** qui ont augmenté de **7% : 221 tonnes en 2024** contre **208 tonnes en 2023**.

AUTRES DÉCHETS

Au-delà des flux de déchets « traditionnels », les déchèteries sont des points de collecte pour les filières REP suivantes : piles, batteries, lampes usagées, DEEE, textiles...

➤ LES PILES

La mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués (services administratifs, bibliothèques, médiathèques, déchèteries et les écoles sur l'ensemble du territoire), a permis de collecter de 12 t de piles en 2024 contre 7,52 t 2023, 10 t en 2022.

➤ LES BATTERIES

La CINOR et la CIREST ont collecté 217.5 tonnes de batteries en 2024 contre 159.5 tonnes en 2023 et 197 tonnes sur l'année 2022.

➤ LES PNEUS

Le tonnage récupéré est de 22.54 tonnes en 2024 contre 27.44 tonnes en 2023 et 17,20 tonnes en 2022.

➤ LE TEXTILE

Le textile récupéré dans les déchèteries représente 345.45 tonnes en 2024 contre 156.92 tonnes en 2023 et 257 tonnes traités en 2022.

➤ LES LAMPES

1.2 tonnes de lampes ont été récupérées en 2024 contre 4 tonnes en 2023 et 1,5 tonnes 2022.

➤ LES DEEE

La CINOR et la CIREST ont contractualisé avec l'éco-organisme Ecosystèmes pour la récupération et le recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, suivant quatre flux :

- GEM (Gros Electroménager) Froid ;
- GEM Hors Froid ;
- PAM (Petits Appareils en Mélange) ;
- Ecrans (TV, ordinateurs...).

Nos deux EPCI Adhérentes (CINOR et CIREST) organisent ponctuellement, et sur sollicitation des mairies, des collectes de DEEE notamment dans la lutte contre les dépôts sauvages et la lutte antivectorielle.

En 2024, **2 350 tonnes de déchets électriques et électroniques** ont été générés par les ménages et **prise en charge par les collectivités** contre 2 226 tonnes en 2023 et 2 298 tonnes en 2022.

➤ LES DÉCHETS MÉTALLIQUES

Les déchets métalliques collectés et traités sur le territoire du SYDNE représentent 6 612 tonnes en 2024 soit 4 % de plus qu'en 2023.

Année	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Métaux à traiter (en T)	5 357	5 239	5 192	5 698	10%
Métaux plateforme de transit (en T)	264	157	119	125	5%
Véhicules Hors d'Usages (VHU) (en T)	901	912	1 032	789	-24%
TOTAL Valorisé (en T)	6 522	6 308	6 343	6 612	4%
Ratios (en kg/habitant /an)	19,32	18,61	18,71	19,37	4%

➤ LES INERTES ET GRAVATS

Le traitement des déchets inertes est géré par l'ENTREPRISE ROBERT basé sur Bras-Panon. Le marché de prestation passé avec le SYDNE a été renouvelé en 2023 pour une durée de 5 ans.

Année	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
TOTAL traité (en T)	8 588	8 557	7 770	-9%
Ratios (en kg/habitant /an)	25,7	25,2	22,9	-9%

Nous constatons une baisse de 9% du gisement en 2024.

Partie 5: INDICATEURS FINANCIERS : LE BUDGET

Le SYDNE constitue son budget grâce aux contributions versées par ses adhérents.

A- LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1 ♦ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Au niveau des dépenses : **37 451 708,98 € TTC** (source : compte administratif 2023-CFU 2024).

Chapitre	Libellé	CA 2023	CFU 2024	Variation %
Dépenses de fonctionnement		35 691 809,97 €	37 451 708,98 €	4,93%
011	Charges à caractère général	34 540 008,54 €	36 209 597,73 €	4,83%
012	Charges de personnel et frais assimilés	918 992,40 €	961 776,41 €	4,66%
65	Autres charges de gestion courante	43 541,91 €	51 872,23 €	19,13%
Total des dépenses de gestion courante		35 502 542,85 €	37 223 246,37 €	4,85%
67	Charges spécifiques	116 396,79 €	-	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		35 618 939,64 €	37 223 246,37 €	4,50%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 870,33 €	228 462,61 €	213,52%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		72 870,33 €	228 462,61 €	213,52%
Recettes de fonctionnement		38 013 676,90 €	37 431 690,78 €	-1,53%
013	Atténuations de charges	2 383,10 €	1 476,54 €	-38,04%
74	Dotations et participations	35 739 984,89 €	34 874 203,58 €	-2,42%
75	Autres produits de gestion courante	2 271 308,91 €	2 550 810,66 €	12,31%
Total des recettes de gestion courante		38 013 676,90 €	37 426 490,78 €	-1,54%
77	Produits spécifiques	-	5 200,00 €	-
Total des recettes réelles de fonctionnement		38 013 676,90 €	37 431 690,78 €	-1,53%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-	-	-
R002 Résultat reporté n-1		146 335,25 €	2 468 202,18 €	1586,68%
Recettes totales de fonctionnement (dont Résultat reporté n-1)		38 160 012,15 €	39 899 892,96 €	4,56%

Les principaux mouvements de crédits de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2024 ont été les suivants :

Les **dépenses réelles de fonctionnement** ont été mandatées à hauteur de **37,45 M€ en 2024**, en hausse de 1,7 M€ (soit 4,93%) par rapport au montant constaté en 2023 (35,7 M€). Cette évolution est directement liée aux charges à caractère général qui représentent 96,70 % des dépenses de fonctionnement et sont constituées presque en totalité des prestations de traitement des déchets (36 M€ soit 96,1% du budget réalisé).

L'augmentation du coût s'explique en partie par l'impact exceptionnel du **cyclone tropical BELAL** le 15 janvier 2024 qui a causé d'importants dégâts environnementaux, près de **13 814 tonnes de**

déchets verts (surcoût tonnage de 62,6%) **ont été traités dans le Nord et l'Est** de l'île représentant un **coût supplémentaire de 1,4 M€**.

Mais aussi par la **compensation C** appliquée dans la clause contractuelle du marché n° 2017MN48, **à défaut de valorisation du CSR**, la somme de **1,2 M€** a été versée au titulaire du marché.

Parmi ces dépenses de fonctionnement :

- **36,2 M€** ont été consacrés aux charges à caractère général (dont 36 M€ ont été destinés au traitement des déchets non dangereux) et le reste ont permis d'honorer l'ensemble des dépenses nécessaires à l'administration et au bon fonctionnement du syndicat (entretien des locaux, maintenance, téléphonie, assurances...)
- **961,77 K€** ont permis la rémunération du personnel de la structure (personnel titulaire et contractuel), montant en hausse de 42,78 K€ (soit +4,66%) par rapport à l'année 2023 liées à l'évolution des carrières des agents ;
- **0,5 K€** ont servis aux autres charges de gestion courantes telles que le comité d'œuvres sociales des agents, ainsi qu'aux frais de missions et indemnités des élus... ;

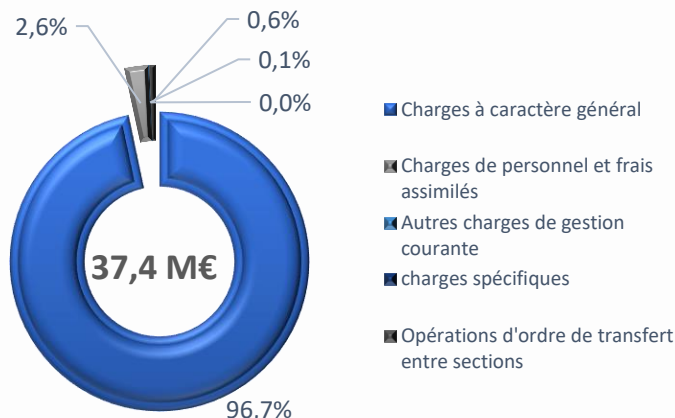
Les **dépenses d'ordre de fonctionnement** mandatées au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à **228,4 K€**, enregistrant une augmentation de 155,5 K€ par rapport à 2023 (soit 78,8 K€). Cette hausse correspond à des régularisations de l'état de l'actif enregistré au cours de l'année 2024 concernant d'anciennes études réalisées (depuis 2015 jusqu'en 2023) qui n'ont pas été suivies de travaux et sont amorties sur 5 ans.

Les principales dépenses du budget de fonctionnement 2023-2024 sont réparties comme suit :

Libellé (données issues du CA 2023/CFU 2024)	2023	2024	Variation 2023-2024
MN48 CVMF	24 963 385,30 €	25 665 790,16 €	+2,81%
TRI	4 496 405,84 €	4 244 292,88 €	-5,61%
VD	4 750 421,94 €	6 099 257,42 €	+28,39%
TOTAL Coût traitement des déchets chapitre 011	34 210 213,08 €	36 009 340,46 €	5,26%
TOTAL Charges caractère générales (dont charges de personnel)	1 481 596,89 €	1 442 368,52 €	-2,65%
autres charges chapitre 011	329 795,46 €	200 257,27 €	-39,28%
opérations d'ordre (amortissements)	72 870,33 €	228 462,61 €	+213,52%
charges de personnel SYDNE 012	918 992,40 €	961 776,41 €	+4,66%
indemnités des élus	22 757,46 €	23 064,84 €	+1,35%
autres charges de gestion courante	20 784,45 €	28 807,39 €	+38,60%
autres charges exceptionnelles (<i>titres annulés sur exercices antérieurs</i>)	116 396,79 €	-	-100,00%
TOTAL GENERAL	35 691 809,97 €	37 451 708,98 €	+4,93%

En dépenses de fonctionnement, on note :

- 36 209 597,13 € ont été consacrés aux charges à caractère général (prestations de services : dont 36 009 340,46 € au coût traitement des déchets et 200 257,27 € aux autres dépenses courantes...) ;
- 961 776,41 € ont été consacrés aux charges de personnel ;
- 51 872,23 € aux autres charges de gestion courante (comité d'œuvres sociales des agents, indemnités et frais de missions des élus...) ;
- Et 228 462,61 € en dépenses d'ordre (les amortissements...).

Dépenses réelles de fonctionnement - CFU 2024

Les charges à caractère général représentent 96,70 % des dépenses de fonctionnement et sont constituées presque en totalité des prestations de traitement des déchets.

L'augmentation de 4,93% des dépenses de fonctionnement est due à la quasi-stabilité de ces charges à caractère général (soit 4,83%) en légère baisse de 0,10% en 2024.

Les charges de personnel, représentent 2,6% des charges de fonctionnement, sont en hausse de 4,66% dû essentiellement à l'avancement de carrière des agents du syndicat.

2 ♦ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Au niveau des recettes : **39 899 892,96 € TTC** (source compte administratif 2023-CFU 2024).

Les recettes réelles de fonctionnement ont été encaissées à hauteur de **37,43 M€** en 2024.

La progression des recettes **(+4,56%)** a été moins rapide que celle des dépenses **(+4,93%)**, car l'excédent de 2023 a permis d'équilibrer la section de fonctionnement sans faire peser la totalité de la hausse des coûts sur les contributions.

Pour les recettes, il s'agit principalement des contributions de EPCI (**34 374 203,58 €**), des pénalités qui ont été appliquées dans le cadre du non-respect du cahier des charges des marchés de prestations de services de traitement des déchets (le marché MN48, CVMF d'INOVEST représente une recette de **2 142 594,24 €** (+20%) et le marché de valorisation du bac jaune pour un montant de **16 188,89 €**) et de l'affectation du résultat de l'exercice précédent (**2 468 202,18 €**).

Répartition contribution EPCI 2023-2024

CONTRIBUTIONS EPCI	2023	2024	Variation 2024-2023
CINOR	22 925 048,20 €	22 604 476,27 €	-1,40%
CIREST	12 414 936,69 €	11 769 727,31 €	-5,20%

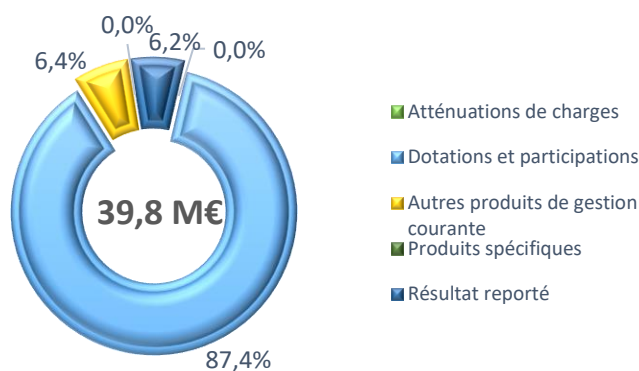
Il est rappelé que lors de la modification des statuts en 2016, les paramètres suivants affectés d'une pondération pour le nouveau mode de calcul de la contribution syndicale de chaque EPCI ont été retenus, à savoir :

- le tonnage de déchets collectés et traités, pondéré à 52 % ;
- la population (sur la base INSEE), pondérée à 22,50 % ;
- la base foncière bâtie, pondérée à 25,50 %.

Ainsi sur la base de ces paramètres et des données de l'année 2022 (N-2), la valeur de clé de répartition pour l'année 2024 a été fixée à la hauteur de 65,76% pour la CINOR et de 34,24 % pour la CIREST.

Le **solde des autres recettes** soit la somme de 3 057 487,20 € concerne :

- ↳ 500 000,00 € contributions Région et Département ;
- ↳ **2 550 810,66 €** aux autres produits de gestion courante (pénalités, revente de matériaux...) ;
- ↳ 5 200,00 € en produits spécifiques (cessions d'immobilisation liées à la vente de véhicules) ;
- ↳ 1 476,54 € en atténuation de charges (remboursement CGSS).

Recettes de fonctionnement - CFU 2024

Les dotations et participations représentent **87,4%** des recettes de fonctionnement correspondant aux contributions des EPCI membres, du Département et de la Région.

Les produits exceptionnels, entre autres les pénalités appliquées dans le cadre du non-respect du cahier des charges des marchés de prestations de services, représentent 6,4%.

3 ◇ SYNTHÈSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement	Prévision	Réalisation	% réalisé
Recettes	37 216 797,82 €	37 431 690,78 €	100,58%
Dépenses	39 685 000,00 €	37 451 708,98 €	94,37%
Résultat de l'exercice 2024		-20 018,20 €	
Reprise du résultat de l'exercice précédent		2 468 202,18 €	
Résultat de clôture (A)		2 448 183,98 €	

B- LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

L'analyse par chapitres des mouvements de dépenses et de recettes réalisés en 2024 fait apparaître un niveau de **recettes** de **857,6 K€** (hors résultat reporté n-1) et un niveau de **dépenses** de **403,2 K€**.

1 ◇ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Au niveau des dépenses (source compte administratif 2023-CFU 2024).

Chapitre	Libellé	CA 2023	CFU 2024	Variation %
	Dépenses d'investissement	829 276,29 €	403 223,79 €	-51,38%
20	Immobilisations incorporelles (hors subventions d'équipement)	58 830,76 €	197 620,81 €	235,91%
21	Immobilisations corporelles	677 661,71 €	205 602,98 €	-69,66%
23	Immobilisations en cours	92 783,82 €	-	-
	Total des dépenses d'équipement	829 276,29 €	403 223,79 €	-51,38%
	Total des dépenses réelles d'investissement	829 276,29 €	403 223,79 €	-51,38%
	Recettes d'investissement	353 636,53 €	857 679,41 €	142,53%
13	Subventions d'investissement	271 321,13 €	596 763,90 €	119,95%
	Total des recettes d'équipement	271 321,13 €	596 763,90 €	119,95%
10	Dot et fonds divers (sauf 1068)	9 445,07 €	32 452,90 €	243,60%
	Total des recettes financières	9 445,07 €	32 452,90 €	243,60%
45	Opérations pour compte de tiers			
	Total des recettes réelles d'investissement	280 766,20 €	629 216,80 €	124,11%

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements)	72 870,33 €	223 262,61 €	206,38%
	Cessions d'immo.	-	5 200,00 €	-
Total des recettes d'ordre d'investissement		72 870,33 €	228 462,61 €	213,52%

R001	Résultat reporté n-1	767 409,43 €	291 769,67 €	-61,98%
Recettes totales d'investissement (dont Résultat reporté n-1)		1 121 045,96 €	1 149 449,08 €	2,53%

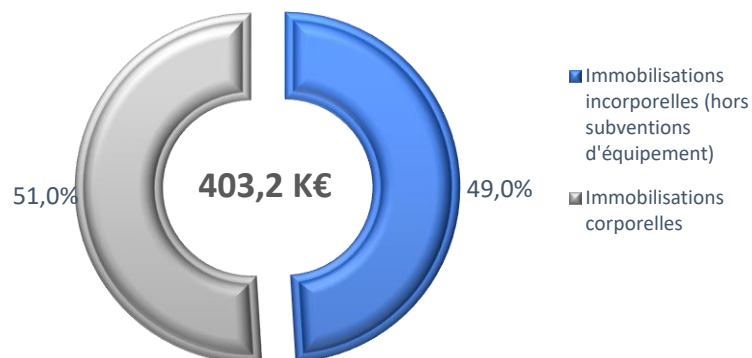
En dépenses d'investissement, on note :

- 197 620,81 € ont été consacrés aux immobilisations incorporelles (études, logiciels et licences...) ;
- 205 602,98 € ont été consacrés aux immobilisations corporelles (biens matériels).

Les principales dépenses du budget d'investissement 2023-2024 sont réparties comme suit :

Libellé (données issues du CA 2023/CFU 2024)	2023	2024	Variation 2023-2024
Acquisition du Siège SYDNE	648 088,91 €	-	-
Travaux extension Siège SYDNE	-	201 496,59 €	-
Projet ISDU	53 275,13 €	96 188,82 €	+80,55%
Projet DMA	-	49 386,34 €	-
Projet Centre de tri	-	25 779,60 €	-
Projet Plateforme DV de St-Benoit	4 665,50 €	11 121,25 €	+138,37%
Projet réhabilitation Plateforme DV de Sainte-Rose		6 014,03 €	
Projet Plateforme DV Jamaïque	72 118,32 €	-	-
Projet Plateforme DV La Montagne		2 115,75 €	
Hors Projets PPI	51 128,43 €	11 121,41 €	-78,25%
TOTAL GENERAL	829 276,29 €	403 223,79 €	-51,38%

Dépenses d'investissement - CFU 2024



Les dépenses d'investissement sont constituées uniquement de dépenses d'équipement, pour un montant de **403 223,79€**, dont 49% proviennent des immobilisations incorporelles (études) ; 51% des immobilisations corporelles (biens matériels).

2 ♦ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les ressources ayant servi au financement de cette section :

Libellé	2023	2024	Variation 2023-2024
Subventions d'investissement	271 321,13 €	596 763,90 €	+119,95%
FCTVA	9 445,07 €	32 452,90 €	+243,60%
Dotations aux amortissements	72 870,33 €	223 262,61 €	+206,38%
Cession d'immobilisation	-	5 200,00 €	-
TOTAL GENERAL	353 636,53 €	857 679,41 €	+142,53%

En recettes d'investissement, on enregistre :

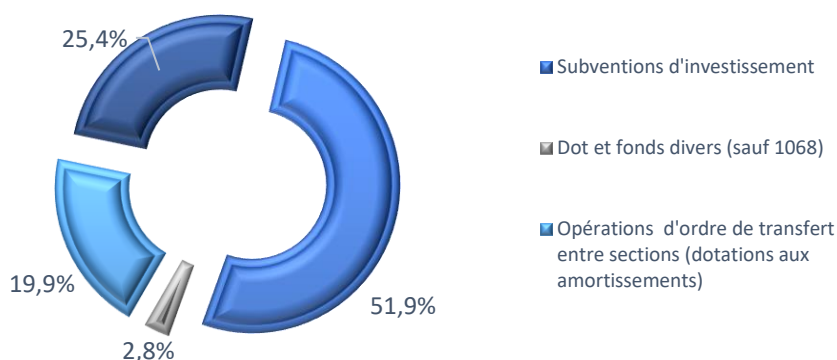
- 596 763,90 € en subventions d'investissement (contribution des EPCI, AFD : Agence Française de Développement) ;
- 32 452,90 € à la FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur ajoutée) ;

- 223 262,61 € aux dotations aux amortissements ;
- 5 200,00 € en cessions d'immobilisation liées à la vente de véhicules.

Avec les recettes d'ordre (amortissements, écritures de cessions soit 228 462,61 €) le taux de réalisation passe à 64,52% pour un total de 857 679,41 €.

Après intégration du solde d'exécution reporté de 2023 (291 769,67 €), les **recettes totales** atteignent **1 149 449,08 €**, d'où un **solde positif de 746 225,29 € au 31 décembre 2024**.

Recettes d'investissement - CFU 2024



3 ♦ SYNTHÈSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Investissement	Prévision	Réalisation	% réalisé
Recettes	1 329 242,34 €	857 679,41 €	64,52 %
Dépenses	1 621 012,01 €	403 223,79 €	24,87 %
Résultat de l'exercice 2024		454 455,62 €	
Reprise du résultat de l'exercice précédent		291 769,67 €	
Résultat de clôture (B)		746 225,29 €	

Résultat global de clôture de la section fonctionnement (A) et de la section investissement (B) : (A+B) hors RAR	3 194 409,27 €
---	-----------------------

Après prise en compte des restes à réaliser (dépenses d'investissement : 743 134,47 €), le **résultat de clôture au 31/12/2024 du budget principal s'élève à 2 451 274,80 €**.

Résultat global de clôture avec RAR	2 451 274,80 €
--	-----------------------

C- NOUVELLE ANNEXE OBLIGATOIRE BUDGET VERT

Le budget vert constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales. C'est un outil d'analyse de l'impact environnemental du budget ayant pour but de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.

L'article 191 de la loi de finances pour 2024, prévoit l'introduction d'un nouvel état annexé intitulé « Impact du budget pour la transition écologique » à partir de 2025 sur le CFU 2024.

Cette annexe vise à valoriser la contribution dite « positive ou négative » des dépenses d'investissement local aux objectifs de transition écologique.

La méthodologie adoptée pour cette démarche d'un premier budget vert est celle édictée par l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE).

Il s'agit d'une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste d'actions considérées comme favorables, neutres ou défavorables pour l'environnement.

La méthode choisie se concentre principalement sur les dépenses d'investissement (reste facultative les dépenses de fonctionnement ainsi que la cotation des autres axes).

Les modalités de mise en œuvre de cette obligation vont s'opérer de manière progressive. Les objectifs de transition écologique sera réalisée progressivement, de manière obligatoire et correspondent à six axes thématiques définis à [l'article 19 de du règlement \(UE\) 2020/852](#) qui sont les suivants :

Axe 1 : atténuation du changement climatique dès 2024 ;

Axe 2 : adaptation au changement climatique et prévention des **risques naturels** à partir de **2027** ;

Axe 3 : gestion des ressources en **eau** à partir de **2027** ;

Axe 4 : transition vers une **économie circulaire**, gestion des **déchets**, prévention des **risques technologiques** à partir de **2027** ;

Axe 5 : prévention et contrôle des **pollutions de l'air** et des **sols** à partir de **2027** ;

Axe 6 : préservation de la **biodiversité** et protection des **espaces naturels, agricoles et sylvicoles** pour **2025**.

Ainsi, pour l'exercice 2024, l'**axe « atténuation du changement climatique »** est obligatoire avec 17 comptes qui doivent être présentés. Pour le syndicat, les comptes sur lesquels ces dépenses ont été exécutées, à savoir seulement les comptes :

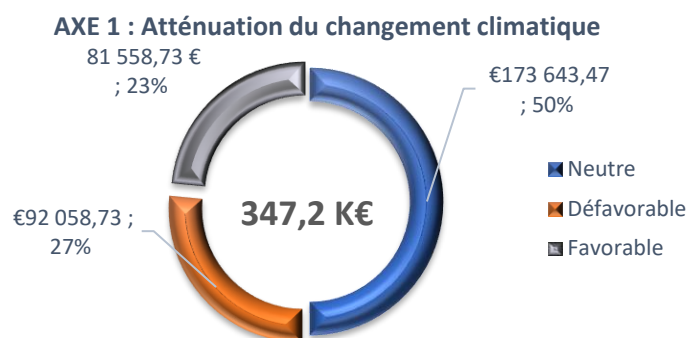
- 2031 « Frais d'études » ;
- 21318 « Autres bâtiments publics » et les autres comptes n'ont pas fait l'objet de dépenses.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2024 représentent un total de 403,2 K€ dont **347,2 K€** en lien avec l'axe 1 «Lutte contre le changement climatique » :

- Impact favorable 23.5% : 81 558.73 € équivalent à 50% des travaux d'extension du Siège qui induit une réduction des déplacements.
- Impact neutre 50% : 173 643.47 € équivalent aux montants des études réalisées.
- Impact défavorable 26.5% : 92 058.73 € équivalent à 50% des travaux d'extension du

Siège.

Chaque dépense a fait l'objet d'une évaluation de son impact sur l'environnement avec une



ventilation en favorable, neutre, défavorable et non coté.

Aujourd'hui le budget vert 2024 est un guide budgétaire et un indicateur interne qui va contribuer à rendre transparentes les politiques publiques vertes et mettre la transition écologique au cœur des discussions budgétaires.

Par rapport au divers projet le budget vert permettra de valoriser les choix d'investissements réalisés par le syndicat qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

D- SYNTHESE SUR LE COUT DU TRAITEMENT DES DECHETS

En 2024, pour une population de **341 326 habitants** et un tonnage pris en charge de **214 952 tonnes** de déchets traités, le coût total des prestations de traitement des déchets avec les charges comprises est de **37 451 709 € TTC**.

Comparaison du tonnage et des coûts de traitement des déchets de 2021 à 2024

Année	2021	2022	2023	2024
Tonnage traité ISDND ou CVMF d'INOVEST	140 621	134 917	128 609	128 560
Variation	2%	-4%	-5%	-0,04%
Coût de traitement CVMF d'INOVEST €TTC	18 062 535 €	22 341 989 €	25 046 090 €	25 665 790 €
Variation	24%	24%	12%	2%
Tonnage traité VALORISATION ORGANIQUE (compostage, broyage déchets verts)	41 295	44 923	43 199	55 208
Variation	3%	9%	-4%	28%
Coût de traitement DV €TTC	4 484 590 €	4 551 369	4 133 032	5 449 880
Variation	32%	1%	-9%	32%
Tonnage traité VALORISATION MATIERE	10 531	10 203	9 612	9 391
Variation	69%	-3%	-6%	-2%
Coût de traitement CS €TTC	3 583 310 €	4 009 513 €	4 496 406 €	4 244 293 €
Variation	28%	12%	12%	-6%

Tonnage traité AUTRES VALORISATION (pneus, inertes...)	22 503	23 977	23 260	21 791
Coût de traitement autres €TTC	41 098 €	657 687 €	617 390 €	649 377 €
TONNAGE TOTAL	214 950	214 020	204 680	214 950
Variation	4%	-0,4%	-4%	5%
TOTAL GENERAL (€TTC)	26 171 533 €	31 560 558 €	34 292 918 €	36 009 340 €
Variation	26%	21%	9%	5%
TOTAL GENERAL (€TTC charges comprises)	27 410 956 €	32 953 546 €	35 691 810 €	37 451 709 €
Variation	24%	20%	8%	5%
RATIO kg/hab./an	643	631	604	630
Variation	5%	-2%	-4%	4%
RATIO € / hab./an	82 €	97 €	105 €	110 €
Variation	24%	19%	8%	4%
RATIO € / t /an	128 €	154 €	174 €	174 €
Variation	19%	21%	13%	0%

La somme des dépenses de fonctionnement relatives aux prestations de traitement des déchets ménagers et assimilés exercées sur le territoire Nord/Est est de l'ordre de **36 009 340 € TTC (+5%)** hors charges de personnel et structure.

- Pour le bassin Nord une dépense de 23 796 295,51 € en 2024 (+6.97%) ;
- Et pour le bassin Est une dépense de 12 213 044,96 € en 2024 (+1.38%)

Année	2021	2022	2023	2024	2024 sans cyclone
TONNAGE TOTAL	214 950	214 020	204 680	214 950	201 135,74
variation %	4%	-0,43%	-4,36%	5,02%	-1,73%
COÛT TOTAL (€TTC)	26 171 533 €	31 560 558 €	34 292 918 €	36 009 340 €	34 606 383 €
variation %	26%	20,59%	8,66%	5,01%	0,91%

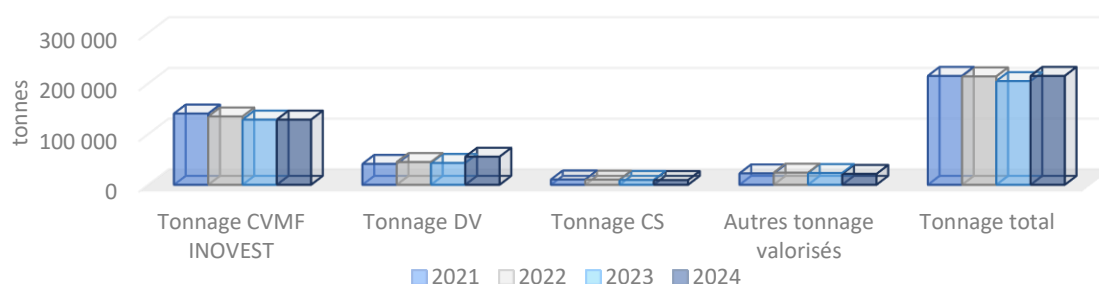
L'évolution des tonnages : la baisse régulière des tonnages traités, depuis 2022, aurait pu se poursuivre en 2024 (-1.73%), si nous n'avions pas eu à subir le passage du cyclone BELAL (+13 814.26 tonnes). La prise en compte du cyclone induit un arrêt de cette décroissance des tonnages pour aller sur une brusque hausse (+5%) des tonnages traités.

L'évolution des coûts de traitement est de plus en plus maîtrisée, depuis 2023, avec (+5) ou sans (+0.9%) cyclone (+1.4 M€). La baisse des tonnages n'induit pas une baisse proportionnelle des dépenses. Les indices de révision des prix des marché de traitement atténuent cette tendance.

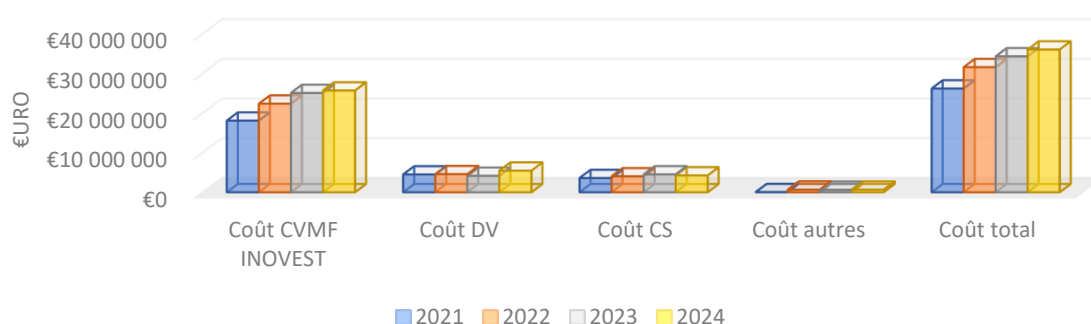
En incluant les **charges de structure** pour le fonctionnement du SYDNE, le coût global de traitement des déchets pour le bassin Nord et Est de La Réunion, est de **37 451 709 € (+4.93%)** et progresse de manière moindre que les précédentes années :

2024	37 451 709,00 €	4,93%
2023	35 691 810,00 €	8,31%
2022	32 953 546,00 €	20,22%

Evolution tonnage des déchets traités Nord-Est
entre 2021 et 2024



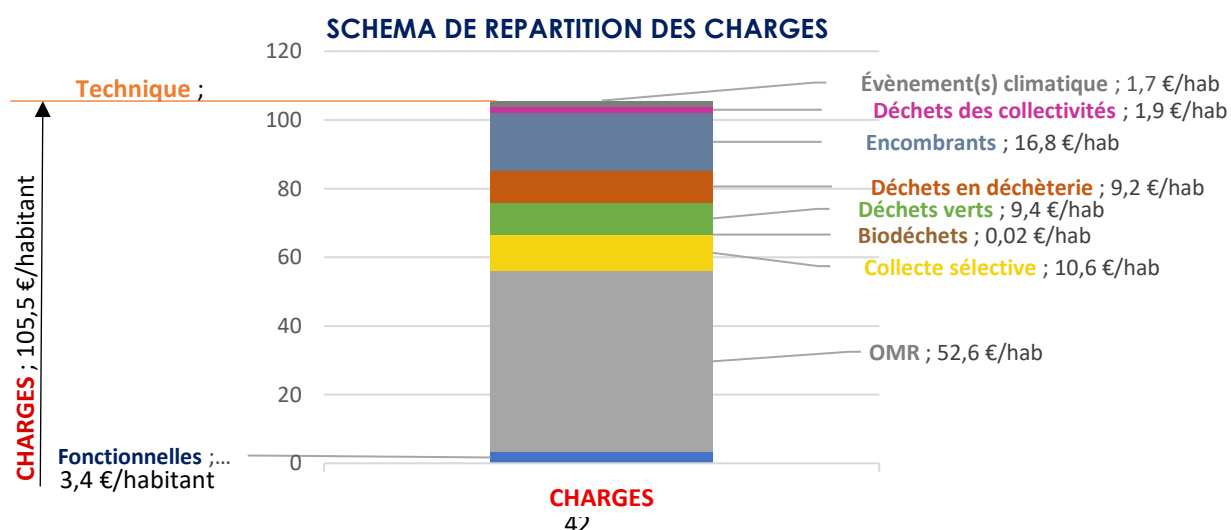
Evolution coût traitement des déchets Nord-Est
entre 2021 et 2024



E- LA MATRICE DES COÛTS DU SYDNE

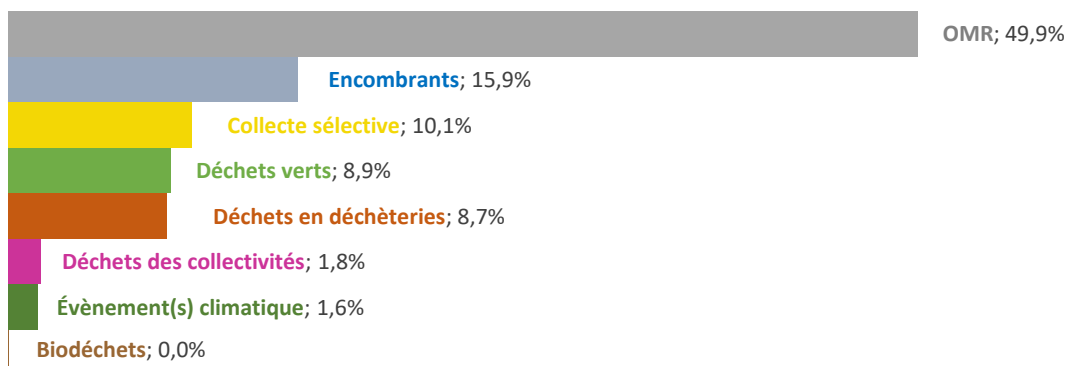
L'outil de pilotage Matrice des coûts est une méthode développée par l'ADEME qui permet d'identifier sur des bases homogènes les coûts supportés par les collectivités territoriales au titre de la compétence « déchets » : c'est un véritable outil de pilotage du service public des déchets.

Cet outil repose sur une méthode de présentation comptable qui détaille pour chaque flux de déchet des charges et produits du service « déchets » selon les étapes techniques de gestion. Elle permet à chaque collectivité d'analyser son propre fonctionnement et de se situer par rapport aux autres collectivités avec fiabilité.

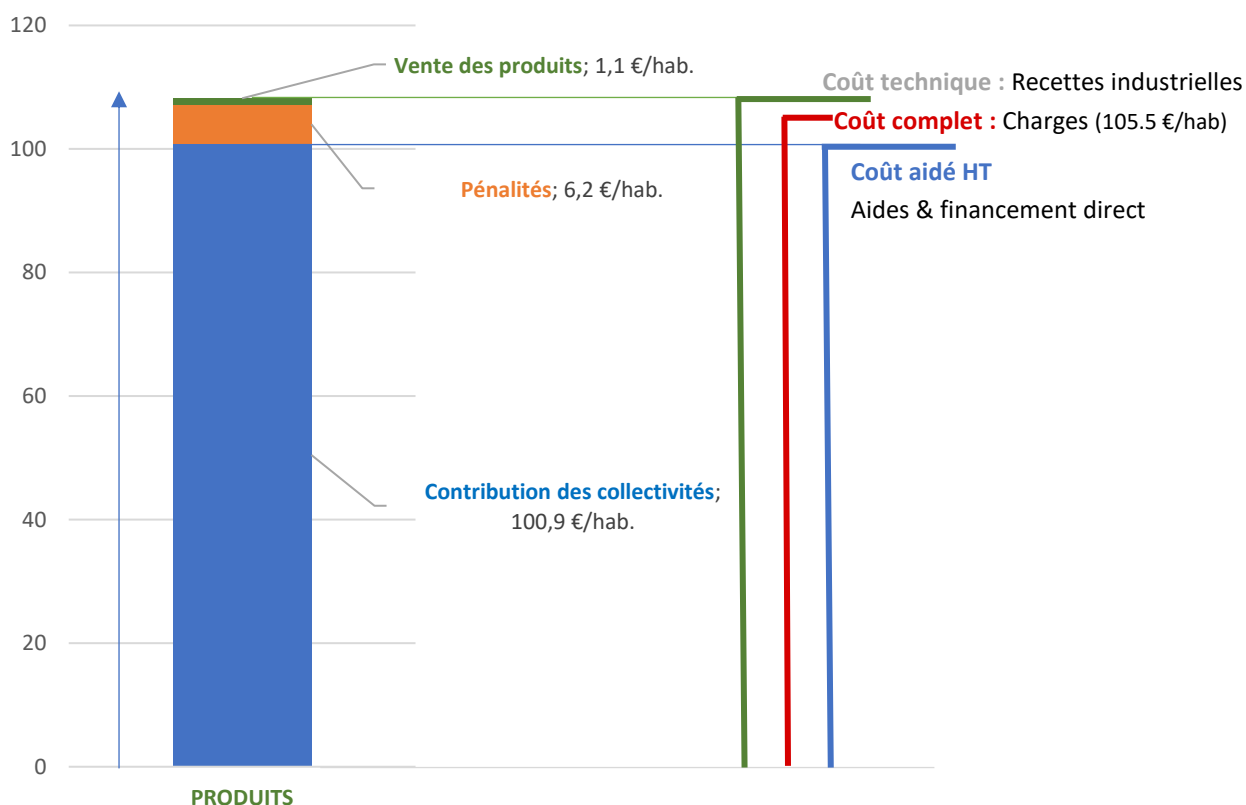


Le coût des **charges de traitement** des déchets ménagers en 2024 est de **105,5 €/hab.**, soit -1% (106.6 €/hab) comparé à 2023.

REPRÉSENTATION DES CHARGES



Le montant des produits issus du traitement des déchets ménagers et assimilés en 2024 est de **108,2 €/habitant** (-3 %) :



La **Contribution des collectivités** représente la part la plus importante des produits : Issus des collectivités adhérentes du SYDNE : **CINOR, CIREST, REGION et DEPARTEMENT**, pour une enveloppe globale de **34 874 204 €** (-2,4 %).

Les **Pénalités** appliquées aux marchés de traitement ont généré un produit total de **2 158 783 €**, réparti comme suit :

- 2 142 594 € pour le marché de traitement des OMR/Encombrants ;

- 16 189 € pour le marché de traitement de la collecte sélective.

Les ventes de matériaux recyclables (papiers et métaux) ont représentés un produit de **379 897 €** (+ 84,9 %).

Le total des produits est composé par :

- Les contributions des collectivités (93.57 %)
- Pénalités (5.90 %)
- Vente des produits (0.54 %)

Pour l'année 2024, **le taux de couverture**, qui correspond à la balance entre les charges (106.6€/habitant) et les produits (11.9€/habitant) est de : **101 %**.

Partie 6: ORIENTATIONS, PERSPECTIVES ET PROJETS

La pérennité de la démarche du SYDNE s'inscrit pleinement dans :

- **La maîtrise financière** du budget de la collectivité et de la contribution des ménages ;
- **Le respect des enjeux environnementaux et sanitaires** du territoire en termes de :
 - **Conformité à la réglementation environnementale** de la démarche et des équipements de traitement de déchets mis en œuvre (Code de l'Environnement, Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, Loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire) ;
 - **Continuité de service** des filières de traitement de déchets et des équipements mis en œuvre ;
 - **Sortie du tout enfouissement** des déchets, ce mode de traitement obsolète, présentant une trajectoire fiscale incompatible avec une maîtrise financière.
- **L'acceptation sociétale** de la démarche qui se traduit par :
 - **La transparence et le partage** de la démarche auprès de la population et de leurs représentants élus ;
 - **Le développement de l'emploi local.**

Afin d'atteindre ses objectifs, le SYDNE mène depuis son origine une démarche de traitement multi filières des déchets ménagers et assimilés dont elle a la responsabilité.

Dans le cadre de la décision du Comité Syndical n°2022/7-02 du 15 Décembre 2022, portant sur l'actualisation des orientations stratégiques du SYDNE en matière de traitement des déchets, il a été convenu de compléter et d'élargir cette démarche multi filière, au travers d'une stratégie actualisée, venant dès lors consolider la politique de traitement de déchets du syndicat sur le bassin nord-est de La Réunion.

A cet effet, la stratégie actualisée du SYDNE en matière de traitement des déchets se fonde sur les orientations stratégiques suivantes :

- **Poursuite de la démarche multi filière, relative au traitement des principaux déchets du SYDNE** (ordures ménagères résiduelles, encombrants, refus de tri de déchets végétaux et

des déchets de la collective sélective), basée sur la mise en œuvre de trois équipements structurants et inter dépendants :

- Le CVMF : Le Centre de Valorisation Multi Filière de la société INOVEST ;
- L'UVE : L'Unité de Valorisation Énergétique de Combustibles Solides de Récupération (CSR), projet porté par la société ALBIOMA ;
- L'ISDU : L'Installation de Stockage de Déchets Ultimes du SYDNE.

Il convient de rappeler le caractère indissociable de ces 3 équipements : que l'un vienne à manquer, et le traitement multi filières des déchets sera défaillant.

- **Optimisation de la filière des déchets recyclables**, par la création d'un centre de tri des déchets issus de la collecte sélective (CS) et encombrants, sur le territoire des nord-est de la Réunion, sous maîtrise d'ouvrage publique SYDNE.
- **Optimisation de la filière valorisation des déchets végétaux (DV)**, par la réaffirmation et l'accélération de la création d'un réseau de plateformes de traitement de déchets végétaux (DV) sous maîtrise d'ouvrage publique SYDNE.

A- PERSPECTIVES ET PROJETS EN MATIÈRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS ULTIMES

Dans le contexte de la fin de vie de l'ISDND de Ste Suzanne transitoirement repoussée par la mise en œuvre de son extension ultime, et la nécessité d'une solution de traitement des déchets ultimes en concomitance au projet Multi filières, l'enjeu de réalisation de ce nouvel équipement dans un calendrier très tendu, est primordial.

Aussi, l'objectif du projet ISDU est de doter le SYDNE d'une Installation de Stockage de Déchets Ultimes (ISDU) à l'horizon 2028, qui viendra en appui au projet multi-filières et succèdera à l'actuelle ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Ste-Suzanne exploitée par la société SUEZ, en vue d'assurer une continuité du service public d'élimination des déchets ultimes.

Au risque de remettre en cause l'objectif primordial de continuité de service, la prolongation de la durée de vie de l'ISDND actuel via le marché négocié de tri optimisé avec INOVEST a ici toute son importance dans la stratégie de traitement des déchets, puisqu'elle permettra au SYDNE de mettre en œuvre les procédures et démarches administratives nécessaires à la création de la nouvelle ISDU.

Il est à noter que le second objectif pour le SYDNE lié à la maîtrise de cet ultime maillon de la chaîne de valeur de traitement des déchets de son territoire est de contrôler et réguler tant que possible le coût global de traitement des déchets.

Au terme des études foncières réalisées en 2023, clôturées par la décision du Comité Syndical en date du 6 décembre 2023 portant sur le choix de 3 sites potentiels d'implantation de l'ISDU (1 à Ste Marie et 2 à St Benoît) et à l'autorisation de lancement des études de faisabilité sur ces derniers, le SYDNE s'est doté d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en mai 2024.

Ainsi, le groupement d'études, mené par ECOGEOS, a réalisé les études préalables nécessaires à la comparaison de ces 3 sites (études de faisabilité règlementaire, environnementale, technique et financière), dont les conclusions ont été présentées le 6 septembre 2024 au comité de pilotage (COPIL du projet, composé des élus du SYDNE, des présidents de la CIREST et de la CINOR, du représentant du préfet et de la DEAL. Sur la base des conclusions présentées, le COPIL a proposé de retenir le choix du site offrant le plus de potentiel de faisabilité, à savoir le site « M5 » situé à Beaufond, sur la commune de Sainte Marie. Le Comité Syndical, qui s'est tenu le même jour, a validé à l'unanimité, le choix proposé par le COPIL pour l'implantation du projet.

Pour définir l'emprise finale du projet (20 ha) en 2025, des études techniques (étude de sols, hydraulique, faune-flore, topographie) ont été initiées en fin d'année, pour un démarrage début 2025, sous couvert de l'arrêté préfectoral d'autorisation de pénétrer sur les parcelles (AOT), délivré au SYDNE le 18 octobre 2024 par la préfecture.

Une fois ces études de faisabilité finalisées, une maîtrise d'œuvre sera désignée pour mener les études de conception et la rédaction du dossier de consultation pour les marchés de travaux, sur 2025.

Les démarches de maîtrise foncière et de communication, débutées dès validation du choix du site final, seront également poursuivies en parallèle sur 2025.

B- PERSPECTIVES ET PROJETS EN MATIÈRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS VERTS

La stratégie actualisée du SYDNE en matière de gestion des déchets verts se fonde sur l'optimisation de la filière de valorisation de ces déchets qui se traduit par la réaffirmation et l'accélération de la création d'un réseau de plateformes de traitement de déchets végétaux sous maîtrise d'ouvrage publique SYDNE.

Conformément à cette stratégie, le déploiement de nouvelles unités de traitement doit répondre autant que possible à un objectif de répartition territoriale privilégiant l'implantation d'équipements de « semi-proximité ».

Ce maillage doit permettre de s'adapter aux schémas de collecte des déchets verts de la CINOR et de la CIREST afin de maîtriser le coût global de gestion.

Les installations projetées sont décrites ci-dessous.

1 ♦ Projet de plateforme de traitement de déchets verts à la Montagne

Depuis sa création en 2015, le SYDNE, porte un projet d'installation de valorisation des déchets verts, sur le quartier de la Montagne à Saint-Denis.

Le projet, bien que présentant un intérêt collectif fort puisque visant à améliorer le cadre de vie et le service public offert aux usagers, a été mis en suspens depuis 2022 du fait de l'absence d'identification de foncier potentiel. Une relance des services de la mairie de Saint-Denis en 2025 est à prévoir pour confirmer la faisabilité du projet. In fine, de nouvelles études de faisabilité seront alors programmées en 2025 en fonction des disponibilités foncières identifiées.

Si le projet venait à ne pas être poursuivi, le SYDNE entamerait une démarche de prospective foncière à échelle plus large afin d'identifier de nouvelles possibilités d'implantation pour un projet similaire.

2 ♦ Projet de plateforme de traitement de déchets verts à Saint-Benoît

Dans le cadre du développement des activités de traitement de déchets verts sur le territoire, la CIREST a proposé au SYDNE une opportunité foncière pour la réalisation d'une plateforme de traitement sur la commune de Saint Benoît, sur un terrain de l'EPCI se situant à proximité de la

station d'épuration. Toutefois, les premières études (APS) réalisées en 2021 ont mis en exergue l'induction de surcoûts de construction et de travaux liés à la surface utile très limitée de la parcelle, rendant l'investissement plus coûteux que prévu, quel que soit le mode de traitement étudié (par broyage de déchets verts à l'air libre ou par compostage de déchets verts confiné). Le projet a ainsi été mis en suspens.

NB : la surface utile restreinte du site est partiellement liée à une contrainte urbanistique du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Bien que celui-ci ait été modifié et approuvé en février 2020, il induit une surface éligible à l'implantation de l'équipement de traitement de déchets verts limitée à environ 35% de la parcelle.

Après échange avec les différents partis concernés fin 2023 (Mairie de Saint-Benoît, CIREST, DEAL), il a été demandé au SYDNE de réétudier le projet en y intégrant le traitement de flux complémentaires tel que les biodéchets et les boues de STEP.

En 2024, l'avancée du projet a ainsi porté sur les enjeux suivants :

- **Maitrise foncière** : Les démarches de maitrise foncière engagées avec la CIREST en 2023 ont été poursuivies, avec notamment, la gestion d'une situation d'occupant sans titre sur la parcelle. Ces démarches devront être maintenues sur 2025.
- **Conception de l'installation** : Le SYDNE s'est rapproché du bureau d'études SAFEGE, mi 2024, afin de faire réaliser une étude de faisabilité complémentaire avec réévaluation des besoins et identification de nouveaux scénarios. Cette étude a abouti à la faisabilité d'un projet en deux phases, avec une première phase orientée vers une activité de broyage de déchets verts sur la surface déjà disponible de 6 200 m² (6 000 à 8 000 t de déchets verts), présentant néanmoins diverses contraintes. La seconde phase concernerait un projet d'extension sur le foncier restant, pour lesquels les scénarios proposés devront être approfondis une fois la première phase actée.

In fine, au vu des différentes contraintes à lever, il conviendra qu'en 2025, le SYDNE confirme la poursuite du projet sur ce foncier, et engage, le cas échéant, un marché de maitrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de la première phase du projet.

3 ♦ **Projet d'extension de la plateforme de broyage de la Jamaïque**

En partenariat avec la CINOR, le SYDNE a identifié une possibilité d'extension de la plateforme actuelle de broyage de déchets verts de la Jamaïque par le nord, sur une emprise d'environ 5 000 m², soit une capacité supplémentaire potentielle de l'ordre de 5 000 tonnes/an.

L'avancement de ce projet est associé depuis 2020 au projet de création d'une installation de transit de déchets porté par la CINOR qui se situe sur la partie nord de la parcelle communale, et pour lequel l'EPCI dispose d'un accord de maitrise foncière avec la mairie de St-Denis.

L'engagement des études de faisabilité puis de l'étape de maitrise d'œuvre pour le projet d'extension est suspendu à la maitrise foncière en cours de confirmation avec la CINOR et à des travaux actuellement menés par la mairie de Saint-Denis qui « gèlent » les parcelles jusque 2027 à minima. In fine, les études devraient être reportées sur 2025-2026.

4 ♦ **Projet de réhabilitation de la plateforme de compostage de Sainte-Rose**

La plateforme de compostage de Sainte-Rose créée en 2001 (gérée par la CIREST), a fait l'objet d'une extension en 2014 et a été reprise par le SYDNE en 2015. Depuis 2020, elle connaît une augmentation importante de tonnages de déchets verts réceptionnés.

Afin d'assurer une exploitation adéquate du site et un traitement de qualité des déchets réceptionnés, une mission de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation de la plateforme a été initiée en 2020. Dans ce cadre, le maître d'œuvre IDEM'S a réalisé les étapes de diagnostic et d'avant-projet (AVP) sur 2020-2022. Par la suite, le projet a été mis en suspens.

En décembre 2024, le SYDNE a mandaté un nouveau bureau d'études, ATM-OI, afin de réactualiser l'étude de faisabilité en vue de :

- Définir le meilleur scénario de traitement de déchets à déployer sur la plateforme selon les besoins identifiés (volumes entrants, typologie des déchets à traiter : déchets verts/biodéchets) et le potentiel de la zone :
 - Création d'une potentielle extension de la plateforme actuelle ;
 - Réhabilitation de l'existant (en lien ou non avec l'extension).
- Assurer la compatibilité de ce nouveau scénario à la réglementation en vigueur (plateforme ICPE sous régime déclaratif à l'heure actuelle).

Une fois cette étude réalisée début 2025, une maîtrise d'œuvre pourra être désignée pour mener les études de conception et la rédaction du dossier de consultation pour les marchés de travaux.

En parallèle, le SYDNE a également lancé un marché sur le dernier trimestre 2024 pour l'acquisition de nouveaux engins (broyeur et cribleur). Ces engins devraient être opérationnels en 2025.

C- PERSPECTIVES ET PROJETS EN MATIÈRE DE VALORISATION MATIÈRE

Dans le prolongement de la stratégie d'optimisation des coûts du service public et de développement de la maîtrise d'ouvrage publique, le SYDNE a fait le choix de réaliser son propre centre de tri des déchets issus de la collecte sélective (CS), sur le territoire des nord-est de la Réunion. La perspective de l'extension des consignes de tri, prévue pour janvier 2026, accentue l'obsolescence et l'exigüité du centre de tri actuel (VALOI) à La Mare, Sainte Marie.

Le SYDNE prévoit d'ouvrir son centre de tri à horizon 2029. Le renouvellement du marché de tri des bacs jaunes en cours sera relancé en 2025 pour atteindre cette échéance (2026-2029).

Dans ce contexte, le SYDNE s'est doté d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en octobre 2024, le bureau d'études TRIDENT, afin de faire réaliser les études de pré dimensionnement et de conception, et d'être accompagné pour la rédaction du/des marchés afférents au mode de gestion de l'équipement qui sera choisi (conception, travaux, exploitation, maintenance).

La première mission d'études préalables concernant le dimensionnement de l'équipement a été réalisée sur 2024. Le SYDNE devra engager des études de recherche foncière sur 2025 afin de définir le site d'implantation du projet et permettre la poursuite des études de faisabilité.

Partie 7: ANNEXES



FICHES D'IDENTITÉ DES ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DU SYDNE



FICHE D'IDENTITE : PLATE-FORME DECHETS VERTS / SITE DE LA JAMAÏQUE A SAINT-DENIS - PROPRIETE DU SYDNE



OBJECTIFS :

L'installation a pour objet d'assurer le traitement par le broyage des déchets verts. Le site se compose d'une zone de dépôt et de contrôle, une zone de broyage et une zone dédiée au broyat.

LOCALISATION	La plate-forme de broyage est située sur la partie Nord-Est de Saint-Denis au lieu-dit la Jamaïque. Le site est accessible depuis la rue du karting en passant par la RN2.	
SURFACE	Surface totale 13 459 m ² dont surface dalle bétonnée 5 815 m ²	
MISE EN SERVICE	2016	
EXPLOITATION	GREEN TROPICAL CIRCLE (GTC)	
GESTION	Marché de prestation de service	
DUREE D'EXECUTION	Jusqu'en 2026	
HORAIRES	Du lundi au vendredi	6h00 – 18h00
	Samedi	6h00 – 12h00
CAPACITE	16 000 Tonnes / an	
DECHETS ACCEPTEES	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages, des caissons des déchetteries et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux et des opérations post cyclone.	

TECHNIQUES DE TRAITEMENT

RECEPTION/ STOCKAGE	Après pesage, les déchets verts sont déchargés dans une zone dédiée et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables (refus de tri) tels que pneus, plastiques, ferrailles. Ils sont ensuite stockés au sol.	
BROYAGE	Un chargeur alimente le broyeur des déchets verts, qui broie les végétaux pour être mis en andain.	
DUREE DU PROCESS	Le temps de présence d'un andain est d'environ un mois « temps nécessaire à la réception des analyses ».	
REFUS DE TRI	Les refus de tri valorisable sont isolés des autres étapes du process jusqu'à évacuation vers la filière agréée. Les refus de tri ultimes sont conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.	
SUIVI	Traçabilité d'un lot constitué de trois andains soit un lot trimestriel, l'analyse consiste à prendre un échantillon de la matière et de le transmettre au laboratoire afin de s'assurer qu'il correspond à la norme AFNOR NFU 44 051 qualité du compost. Respectant les paramètres « agronomie – HAP – IMPURTES - PHYSICOCHIMIQUE	
EVACUATION DU BROYAT	Le broyat est stocké dans une aire dédiée puis évacué vers des filières agricoles, en support de culture	

FICHE D'IDENTITE : PLATE-FORME PRIVE DE COMPOSTAGE DES DECHETS VEGETAUX DE RECYCLAGE DE L'OUEST « RDO »



OBJECTIFS :

La plate-forme de compostage est une unité de valorisation matière des déchets végétaux. Le compostage consiste à effectuer une fermentation à l'air libre, c'est-à-dire un processus microbiologique de dégradation de la matière organique. Il permet de produire du compost, formé de matières organiques stabilisées, et utilisable en tant qu'amendement pour les sols, répondant à la norme NFU 44 051.

LOCALISATION	La plate-forme de compostage est située route de Mafate grand pourpier 97 460 Saint Paul	
SURFACE	13 800 m ²	
MISE EN SERVICE	En 2009 sur la commune de Saint Paul	
EXPLOITATION	RECYCLAGE DE L'OUEST « RDO »	
GESTION	Marché de prestation de service	
DUREE D'EXECUTION	Jusqu'en 2026	
HORAIRES	Du lundi au vendredi	6h00 – 18h00
CAPACITE	27 000 tonnes	
DECHETS ACCEPTEES	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages, des déchèteries et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux et des opérations post cyclone.	

TECHNIQUES DE TRAITEMENT

RECEPTION STOCKAGE	Les déchets sont pesés sur le pont bascule et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables. Ils sont ensuite stockés sur une aire bitumée.	
BROYAGE	Un chargeur alimente le broyeur des déchets verts, qui broie les végétaux pour être mis en andain de fermentation.	
DUREE DU PROCESS	Le temps de présence d'un andain est d'environ un mois « temps nécessaire à la réception des analyses ».	
REFUS DE TRI	Les refus de tri valorisable sont isolés des autres étapes du process jusqu'à évacuation vers la filière agréée. Les refus de tri ultimes sont conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.	
SUIVI	L'analyse consiste à prendre un échantillon de la matière et de le transmettre au laboratoire afin de s'assurer qu'il correspond à la norme AFNOR NFU 44 051 qualité du compost. Respectant les paramètres « agronomie – HAP – IMPURTES - PHYSICOCHIMIQUE	

EVACUATION DU BROyat Le broyat est stocké dans une aire dédiée puis évacué vers des filières agricoles, en support de culture ou introduit dans le process de co-compostage.

FICHE D'IDENTITE : PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DES DECHETS VEGETAUX DE SAINTE-ROSE - PROPRIETE DU SYDNE



OBJECTIFS :

La plate-forme de compostage est une unité de valorisation matière des déchets végétaux. Le compostage consiste à effectuer une fermentation à l'air libre, c'est-à-dire un processus microbiologique de dégradation de la matière organique. Il permet de produire du compost, formé de matières organiques stabilisées, et utilisable en tant qu'amendement pour les sols, répondant à la norme NFU 44 051.

LOCALISATION	La plate-forme de compostage est située à proximité des pépinières municipales, sur la commune de Ste-Rose, lieudit « Marocain ».	
SURFACE	5 000 m²	
MISE EN SERVICE	2001 – Extension du site en 2014	
EXPLOITATION	GREEN TROPICAL CIRCLE (GTC)	
GESTION	Marché de prestation de service	
DUREE D'EXECUTION	Jusqu'à septembre 2027	
HORAIRES	Du lundi au vendredi	6h00 – 18h00
CAPACITE	8 000 Tonnes / an	
DECHETS ACCEPTEES	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages, des déchèteries et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux et des opérations post cyclone.	

TECHNIQUES DE TRAITEMENT

RECEPTION STOCKAGE	Les déchets sont pesés sur le pont bascule et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables. Ils sont ensuite stockés sur une aire bitumée.	
BROYAGE	Un chargeur alimente le broyeur des déchets verts, qui broie les végétaux pour être mis en andain de fermentation.	
FERMENTATION AEROBIE-DUREE	Les déchets verts broyés, sont disposés en andains (h = 2 à 3 m), pour subir le processus de fermentation aérobie, d'une durée de 3 mois. Un contrôle rigoureux est effectué sur les paramètres indispensables à une bonne fermentation (température, aération par retournement, prise de température régulière.	
MATURATION	Le produit obtenu doit être stabilisé sur une durée minimale de 3 mois sans retournement.	
CRIBLAGE	Consiste à tamiser le produit pour extraire différentes fractions de compost 020 compost fin et 040 compost plus grossier ainsi que les refus de criblage fractions grossières.	
REFUS DE TRI	Les refus de tri valorisable sont isolés des autres étapes du process jusqu'à évacuation vers la filière agréée. Les refus de tri ultimes sont conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.	
SUIVI	Traçabilité d'un lot = trimestriel, l'analyse consiste à prendre un échantillon de la matière et de la transmettre au laboratoire afin de s'assurer qu'il correspond à la norme AFNOR NFU 44 051 qualité du compost. Respectant les paramètres « agronomie – HAP – IMPURTES – PHYSICOCHIMIQUE	

AMELIORATION Le Prestataire GTC a mis en place en août 2023 une unité de séchage par impulsion d'aire dans l'andain afin d'accélérer le processus de séchage compte tenu de la pluviométrie importante dans le secteur et donc du taux d'humidité, réduisant ainsi le temps le process global de six mois à 4 mois.

FICHE D'IDENTITE : Centre de Valorisation Multi-Filières (CVMF) – INOVEST**OBJECTIFS :**

Tri séparatif des matières recyclables - Tri des fractions organiques - Séparation des inertes et refus ultimes - Préparation du CSR

LOCALISATION	Le Centre de valorisation des déchets non dangereux est situé sur la commune de Sainte-Suzanne lieux dit les trois frères	
SURFACE	26 ha	
MISE EN SERVICE	Décembre 2020	
EXPLOITATION	INOVEST / SUEZ	
GESTION	Marché de prestation de service	
DUREE D'EXECUTION		
HORAIRES	Du lundi au vendredi Samedi	- de 6h00 à 17h45 du lundi au vendredi - de 6h00 à 11h45 le samedi
CAPACITE	155 000 t/an	
DECHETS ACCEPTEES	Déchets non dangereux : OMR, ENCOMBRANT, REFUS de DV, REFUS de CS, PLACOPLATRE	

TECHNIQUES DE TRAITEMENT Tri séparatif des matières recyclables - Tri des fractions organiques - Séparation des inertes et refus ultimes - Préparation du CSR

RECEPTION/ CONTRÔLE/ STOCKAGE	Présentation et pesage du véhicule à plein et premier contrôle au niveau du pont bascule situé à l'entrée du site – après validation et acception du gisement le camion et son chargement sont autorisés à se présenter au quai de vidage du CVM. Au moment du déchargement le gisement bascule dans une fosse ou un tri mécanique à l'aide d'une crue est opéré avant d'alimenter un convoyeur chargé de répartir le gisement au cœur du process.	
PROCESS DE TRI	Le process de tri permet d'extraire différent flux de matières valorisables : fibreux - carton – mix plastique – métaux ferreux et non ferreux – et de produire du CSR et du compost	
Conditionnement des matières sortantes	Les matières sortantes sont conditionnées en caissons de 30 m3 ou en camion de type semi pour être acheminés vers les filières adaptées.	
SUIVI ET QUALITE	Le suivi qualité comprends trois niveaux de contrôle : N 1 conseil de surveillance 1 fois par an N 2 comité technique « mensuel » N 3 comité de pilotage de la vie du site Des caractérisations du CSR : PCI, Taux de chlore, Taux d'humidité, Taux de cendre	
REFUS DE TRI	Les refus ultimes sont acheminés vers l'ISDND pour être enfouis.	

FICHE D'IDENTITE : CENTRE DE TRI – VAL.OI A SAINTE-MARIE



OBJECTIFS :

Le centre de tri est une installation dans laquelle les déchets collectés sont rassemblés pour subir un tri et/ou un conditionnement direct de la fraction valorisable.

Une fois triés, les matériaux sont empotés dans des conteneurs pour être valorisés.

LOCALISATION	Le Centre de Tri est situé dans la ZAE de la Mare sur la commune de Ste-Marie.	
SURFACE	Hangar de 1560 m ²	
MISE EN SERVICE	2000	
EXPLOITATION	VALOI	
GESTION	Marché de prestation de service	
DUREE D'EXECUTION	Marché de 2 ans ferme, renouvelable 3 fois un an	
HORAIRES	Du Lundi au Vendredi	6h00 – 18h00
	Samedi	6h00 – 11h00
CAPACITE	Déchets ménagers et DIB : volume autorisé : 1800 m ³	
DECHETS ACCEPTEES	Emballages en acier, aluminium, papier, carton, les flacons plastiques. Provenant de la collecte porte-à-porte de la CINOR et de la CIREST, des Bornes d'Apports Volontaires, des déchetteries, et de manifestations publiques organisés sur les territoires.	

TECHNIQUES DE TRAITEMENT

RECEPTION/ CONTRÔLE/ STOCKAGE	- Pour les flux entrants et sortants, les déchets sont pesés par double pesée, sur un pont bascule relié à un logiciel de pesage et contrôlé par un opérateur à l'entrée du site. - Vidage du camion sur une zone de pré-stockage des déchets ménagers recyclables et contrôle visuel de la qualité du chargement En cas de chargement non conforme, les déchets sont isolés. - Stockage des flux en fonction de leur nature : collecte sélective en PAP (déchets en mélange), BAV et caissons de déchetteries (déchets mono-matériaux)
PROCESS DE TRI	- Alimentation de la chaîne de tri : au moyen d'un convoyeur équipé d'une trémie pour le chargement des déchets, progression des déchets sur le tapis extracteur puis releveur avant l'entrée dans le crible oscillatoire. Dépollution du gisement en enlevant les fines (matière de petite taille < 50mm) et récupération des fines dans un bac roulant avant intégration aux refus de tri. - Tri et orientation des déchets dans l'alvéole adéquate (papier, carton d'emballages, bouteilles plastiques PET, PEHD, emballages en acier et aluminium, refus de tri.
Conditionnement des matières sortantes	- Les déchets sont mis en balles, pesées et étiquetées afin de permettre la traçabilité de chaque type de matière, puis stockés avant la reprise par les repreneurs-filières. Le stockage des balles est réalisé selon les Prescriptions Techniques Minimales (PTM) de l'éco-organisme CITEO.
SUIVI ET QUALITE	- Caractérisation des déchets entrants et sortants - Présence d'un agent qualité
REFUS DE TRI	- Les refus de tri sont conditionnés dans une benne de stockage de 30 m³ et acheminés jusqu'au CVMF de Sainte-Suzanne.

FICHE D'IDENTITE : TRAITEMENT DES INERTES ENTREPRISE ROBERT

A BRAS-PANON



OBJECTIFS :

Traitement des déchets inertes collectés de manière séparative sur le territoire du SYDNE
Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) appartenant à la rubrique 2515 « Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes » soumise le régime de déclaration.

LOCALISATION	Le Centre de traitement des inertes est situé dans la zone d'activité de Paniandy sur la commune de Bras Panon	
SURFACE	9850 m ²	
MISE EN SERVICE	Décembre 2020	
EXPLOITATION	Entreprise Robert	
GESTION	Marché de prestation de service	
DUREE D'EXECUTION	Jusqu'au 28 décembre 2028	
HORAIRES	Du lundi au vendredi	7h00 – 18h00
CAPACITE		
DECHETS ACCEPTES	Mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes » soumise le régime de déclaration, issus des caissons des déchetteries.	

TECHNIQUES DE TRAITEMENT

RECEPTION/ CONTRÔLE/ STOCKAGE	Présentation et pesage du véhicule à plein et premier contrôle au niveau du pont bascule situer à l'entrée du site – après validation et acception du gisement le camion et son chargement sont autorisé à vider en zone de réception. Au moment du déchargement un deuxième contrôle est effectué par un agent en zone de réception. Le gisement est stocké en attente de traitement.	
PROCESS	Les déchets inertes tel que les galets sont cassés avec un brise roche hydraulique (BRH) et sont transformés en moellon. Les déchets inertes parpaings, briques, carrelages, galets sont broyés dans le broyeur cribleur et transformés en agrégats de différentes dimensions en fonction de la granulométrie désirée. Une séparation des ferreux recyclable est effectué au moment du broyage. Les déchets sont ensuite triés : les ferrailles, les déchets non revalorisés (PVC, bois). Le tri se fait dans un premier temps mécaniquement (pelle, broyeur) et ensuite manuellement.	
Conditionnement des matières sortantes	Les matières sortantes matériaux inertes recyclés sont conditionnées en andains de différentes granulométrie (0/25 – 10/20 – 0/10 – 0/8 – 6/10) et proposés à la vente à la tonne.	
SUIVI ET QUALITE	Le site dispose d'une responsable QSE en charge du suivi des analyses et responsable de tout le côté administratif de l'entreprise. La matière est analysée avant la mise en vente.	
REFUS DE TRI	Les refus valorisables sont principalement le fer et les indésirables sont stockés en mélanges.	

FICHE D'IDENTITE : CANDE BTP A SAINTE-SUZANNE



OBJECTIFS :

La plateforme ICPE qui appartient à un prestataire privé, a pour objectif de réceptionner, trier et conditionner les déchets métalliques en provenance des déchetteries, de la collecte en porte-à-porte et du ramassage des dépôts-sauvages.

LOCALISATION	Sainte-Suzanne
SURFACE	2 000 m ²
MISE EN SERVICE	2024
EXPLOITATION	CANDE BTP
GESTION	Marché de prestation de service
DUREE D'EXECUTION	Jusqu'à novembre 2025
HORAIRES	Du lundi au Vendredi 7h00 – 18h00
CAPACITE	7000 tonnes / an
DECHETS ACCEPTEES	Les déchets métalliques se composent de ferrailles dites légères telles que feuilles de tôles, cadre de vélos, pièces métalliques automobiles, gazinières, pots de peinture vides et tous autres objets métalliques ne nécessitant que très peu d'opérations de dépollution préalable.

TECHNIQUES DE TRAITEMENT

RECEPTION/ CONTRÔLE/ SUIVI	Accueil et contrôle des chargements au niveau du pont bascule et au niveau de la plateforme de vidage
METHODE DE PRETRAITEMENT	Un premier tri est effectué sur l'aire de stockage dédié Les déchets métalliques sont ensuite compactés pour obtenir une balle d'environ un mètre cube Ceux-ci sont empotés dans des containers qui iront à l'export dans des fonderies
SUIVI	Un responsable de site gère la compilation et la communication des informations sur les tonnages entrants sur site, des tonnages valorisés et des refus de tri.

FICHE D'IDENTITE : METAL REUNION AU PORT



OBJECTIFS :

La plateforme appartenant à un prestataire privé, réceptionne, tri et conditionne les déchets métalliques en provenance des déchetteries du territoire du SYDNE; et du site de transit de la CINOR.

LOCALISATION	Le Port
SURFACE	18 000 m ²
MISE EN SERVICE	2001
EXPLOITATION	MÉTAL RÉUNION
GESTION	Marché de prestation de service
DUREE D'EXECUTION	A partir de novembre 2023 jusqu'en novembre 2024
HORAIRES	Du lundi au Vendredi 8h00 – 18h00
CAPACITE	13 000 tonnes de métaux ferreux /an
DECHETS ACCEPTEES	Les déchets métalliques se composent de ferrailles dites légères telles que feuilles de tôles, cadre de vélos, pièces métalliques automobiles, gazinières, pots de peinture vides et tous autres objets métalliques ne nécessitant que très peu d'opérations de dépollution préalable.

TECHNIQUES DE TRAITEMENT

RECEPTION/ CONTRÔLE/ SUIVI	Accueil et contrôle des chargements au niveau du pont bascule
METHODE DE PRETRAITEMENT	Un premier tri est effectué aux abords de l'air de stockage Les déchets métalliques sont ensuite compactés pour obtenir une balle d'environ un mètre cube Ceux-ci sont empotés dans des containers qui iront à l'export dans des fonderies
SUIVI	Un responsable de site gère la compilation et la communication des informations sur les tonnages entrants sur site, des tonnages valorisés et des refus de tri.



2 rue des Cascavels – Bel Air
97 441 Sainte Suzanne
Tel : 0262 72 34 09



SYDNE.RE

